



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BAR-SUR-AUBE

PROCES VERBAL du 04 Avril 2024

(Article L.1221-25 du Code Général des Collectivités Locales)

Le Conseil Communautaire de la Région de Bar-sur-Aube, légalement convoqué le 22 mars 2024 s'est réuni le 4 avril 2024 à 19h00 à l'espace Jean Pierre DAVOT à Bar-sur-Aube sous la présidence de Monsieur Philippe BORDE.

Date de la convocation : 22 mars 2024

Nombre de membres : 50

Membres présents : 30 (jusqu'au point n°19), 29 (du pont n°20 au point n°24)

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de votants : 39 (jusqu'au point n°19), 38 (du pont n°20 au point n°24)

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Communautaire du 14 Mars 2024
- Rapport d'activités EPIC 2023
- Approbation budget EPIC 2023
- Versement subvention exceptionnelle pour l'année 2024 à l'EPIC Office de Tourisme de la Côte des Bar en Champagne
- Comptes de gestion
- Comptes administratifs 2023 – Budget Général
- Comptes administratifs 2023 – Ordures Ménagères
- Comptes administratifs 2023- Budget Activités Economiques
- Affectation des résultats – Budget Général
- Affectation des résultats – Budget Ordures Ménagères

- Affectation des résultats – Budget Activités Economiques
- Taux d'imposition 2024
- Taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2024
- Montant de la taxe GEMAPI
- Subventions aux associations
- Budget Général : budget primitif 2024
- Budget Ordures Ménagères : budget primitif 2024
- Budget Activités Economiques : budget primitif 2024
- Tarifs
- Avenant N°1 : contrat de délégation de service public – maison de l'enfance
- Création d'un poste de directeur du complexe aquatique
- Création d'un poste de conducteur polyvalent à temps complet
- Création d'un poste de secrétaire général de mairie à 27/35^{eme}
- OPAH et OPAH RU – autorisation de signer une convention d'opération avec l'Etat, l'Agence Nationale de l'habitat, le département et la région Grand Est
- Pôle métropolitain – Bourgogne sud champagne – Portes de Paris Adhésion des Communautés de Communes de la Région de Bar-sur-Aube et des Portes de Romilly – Projet de nouveaux statuts

MEMBRES PRESENTS :

ANTOINE Fabrice, AUBRY Michel, BARBIEUX Philippe, BAUDIN Claudine, BERTHIER Patrick, BOCQUET Evelyne, BORDE Philippe, CRESPIEN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès, DANGIN Anita, DEREPAS Martine, DEROZIERES Jean-Luc, GAGNANT Thomas, GEOFFROY Mikaël, GERARD Valérie, HUBAIL Claudine, INGELAERE Raynald, JOBERT Didier, LEGER Walter, LORIN Thierry, MARY Patrick, MENNETRIER Alain, NICOLO Denis, PETIOT Claude, PETIT Florence, PROVIN Emmanuel, RENARD Régis, RIGOLLOT Marie-Noëlle, VAN-RYSEGHEM Isabelle, VOILLEQUIN Serge, WOJTYNA Lucienne

MANDAT DE PROCURATION : BORDE Odile à GAGNANT Thomas, CAILLET Laurence à RENARD Régis, GATINOIS Michel à GEOFFROY Mikaël, HACKEL Claude à LEGER Walter, LEMOINE Pascal à PETIT Florence, MAITRE Pierre-Frédéric à ANTOINE Fabrice, MARY Pierre à BARBIEUX Philippe, PICOD Gérard à BERTHIER Patrick, VERVISCH Karine à BOCQUET Evelyne

ABSENTS : CLAYES TAHKBARI Katty, DESCHARMES Michel, DOS SANTOS Marinette, GAUCHER Guillaume, HENQUINBRANT Olivier, LELUBRE David, NOBLOT Christophe, PETIT Pascale, YOT Olivier, PIOT Bernard, VAIRELLES Mickaël

Monsieur LEGER Walter a été élu secrétaire de séance.

Avant d'aborder les différents points portés à l'ordre du jour, Monsieur le Président propose de rendre hommage à Monsieur Jean Pierre CLAVEL, Conseiller Général, adjoint au maire de Bar-sur-Aube et Conseiller Communautaire. Une minute de silence lui est rendue.

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 MARS 2024

Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE, Président

Selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales nouvellement modifié, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la réunion de Conseil de Communauté en date du 14 mars 2024

2) RAPPORT D'ACTIVITE EPIC 2023

Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE, Président

La parole est laissée à Madame Claudie ODILLE, Présidente de l'EPIC afin qu'elle présente rapport d'activité 2023 de l'Office de Tourisme de la Côte des Bar.

Monsieur INGELAERE pose la question de savoir si l'on connaît le montant de la taxe de séjour que la plateforme de location reverse à la Côte des Bar, ce que cette somme représente en volume par rapport aux nuitées. Il lui est répondu que 100 000 € proviennent principalement de booking et d'Airbnb. Le détail est compliqué à obtenir, il y a des difficultés à attribuer tel ou tel montant de taxe à tel hébergement. Un travail en interne est fourni par Laurence GARANDEL qui sollicite les hébergeurs afin qu'ils aillent remplir sur la plateforme 3DOuest.

Monsieur le Président précise que ce rapport permet de voir ce qui a été réalisé en fonction des sites et des manifestations. Il s'interroge sur la rémunération de l'office sur les pass vendus pour la route du champagne. Madame ODILLE indique qu'il n'y a jamais eu de convention avec CAP'C. Indirectement c'est un coût pour l'Office.

Ce rapport d'activité n'étant pas porté au vote, le Conseil de Communauté en prend seulement connaissance.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le conseil communautaire,

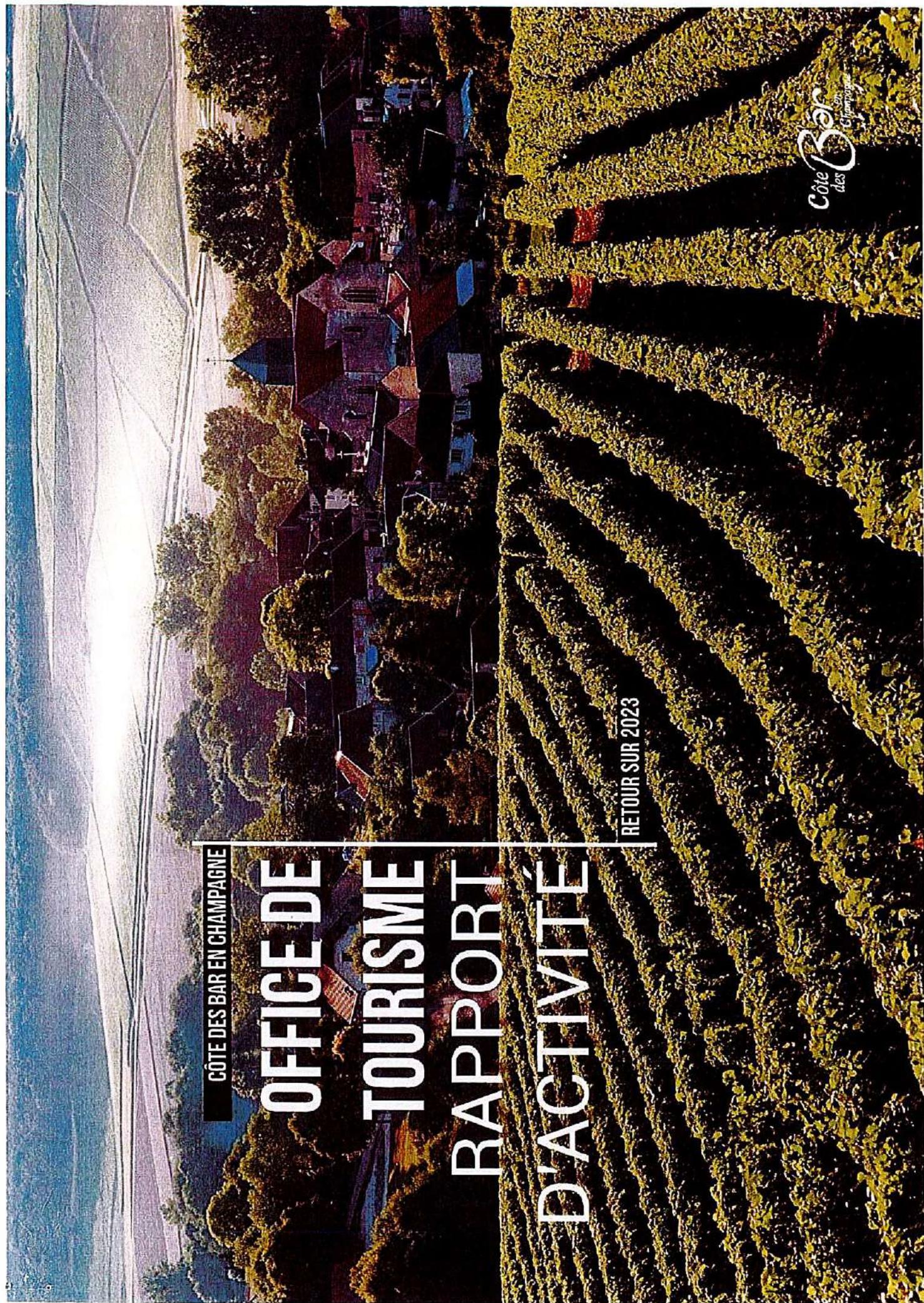
- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2023 de l'Office de Tourisme de la Côte des Bar

CÔTE DES BAR EN CHAMPAGNE

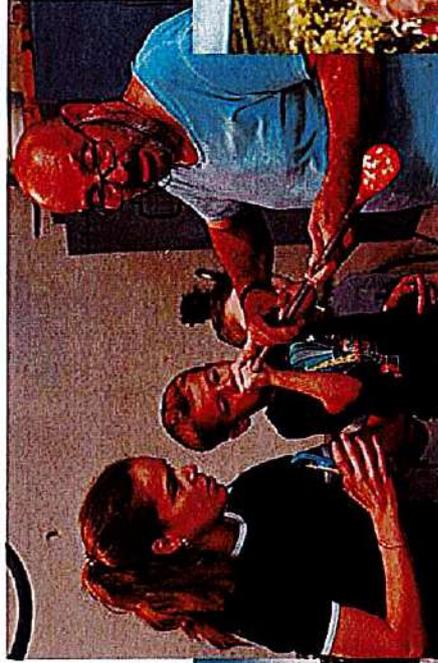
OFFICE DE TOURISME RAPPORT D'ACTIVITÉ

RETOUR SUR 2023

Côte
des Bar
Champagne



SOMMAIRE



1. VOTRE OFFICE DE TOURISME P.6-9

- NOS STRUCTURES
- L'ÉQUIPE

3. PROMOUVOIR & COMMUNIQUER P.22-34

- OPÉRATIONS DE PROMOTION
- LES ÉDITIONS
- COMMUNICATION DIGITALE
- LA ROUTE DU CHAMPAGNE EN FÊTE

2. ACTIVITÉS & ANIMATIONS P.10-21

- ANALYSE DE LA FRÉQUENTATION
- TAXE DE SÉJOUR
- VISITES GUIDÉES
- NOUVEAUTÉS 2023
- ANIMATIONS DE NOS BUREAUX

HORIZON 2024 P.35

EDITO

L'année 2023 est définitivement l'année de la reprise pour l'ensemble du tissu touristique : des nuitées en hausse, une fréquentation de nos offices et de notre site internet en progression, un record de visiteurs sur la Route du Champagne en fête à Celles-sur-Ource, une augmentation notable des touristes dans nos musées, et les communes labellisées «Petites cités de caractère».

Autant d'efforts de résultats positifs qui justifient le fort investissement de tous les acteurs du territoire.

En 2023, les groupes ont fait leur grand retour. L'Office a choyé cette catégorie de touristes en leur proposant des expériences personnalisées sur la journée.

La diversité des atouts de la Côte des Bar permet à l'Office de cibler plus finement les souhaits des visiteurs, et leur proposer des activités conçues pour les goûts et les âges de chacun.

Vous retrouverez dans ce bilan annuel, les chiffres de fréquentation des différents lieux culturels, des manifestations organisées sur notre territoire.

Au cœur de nos engagements, les opérations de promotion et de communication visent à mettre en lumière notre territoire. Que ce soient les salons, l'accueil presse ou la présence dynamique sur les réseaux sociaux, l'objectif est encore et toujours d'attirer les visiteurs

vers la Côte des Bar.

Toute l'équipe de l'Office est déjà au travail pour participer à une année 2024 qui s'annonce dense. L'année touristique sera nature, sportive et culturelle...

Sportive : avec le passage du Tour de France qui traversera notre territoire et les pittoresques « chemins blancs ». Focus formidable, pour la mise en lumière de notre secteur.

Nature : avec la sortie du topo-guide de 24 randonnées en partenariat avec les communautés de communes de la région de Bar-sur-Aube, du Barséquanais en Champagne et de la Fédération de Randonnées pédestre.



Culturelle : avec une exposition exceptionnelle d'œuvres originales de Pierre-Auguste Renoir, exposés dans la maison Renoir

Le 80e anniversaire de la Libération avec des événements marquants labellisés par le comité national 80 ans de la libération.

Et bien sûr festive, avec la Route du Champagne en Fêtes dans la vallée de la Seine.

Faire découvrir les atouts de la Côte des Bar, c'est à la fois notre mission et notre fierté.

CLAUDIE ODILLE - PRÉSIDENTE DE L'OFFICE DE TOURISME

CHIFFRES CLÉS



101 315,36 €

Montant perçu de la taxe de séjour



20

Effectif de l'équipe (9 permanents,
3 apprentis, 3 CDD et 5 saisonniers)



742

Participants aux visites guidées



431

Boules de Noël soufflées à Bayel



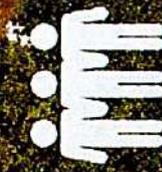
4

Participations à des Salons Touristiques



20 635

Visiteurs au comptoir des BIT



+ DE 30 000

Visiteurs sur la Route du Champagne en Fête

13



Accueils de journalistes

26 879



Visiteurs sur notre site web

285



Commandes en ligne

50



Newsletters envoyées

7 832



Followers sur nos réseaux sociaux

7



Éditions



15

Participations à des événements locaux

3 699



Ventes de flûtes passports

1

L'Office de Tourisme créé au 1^{er} juillet 2017 est constitué sous la forme d'un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC).

Le conseil est composé de :

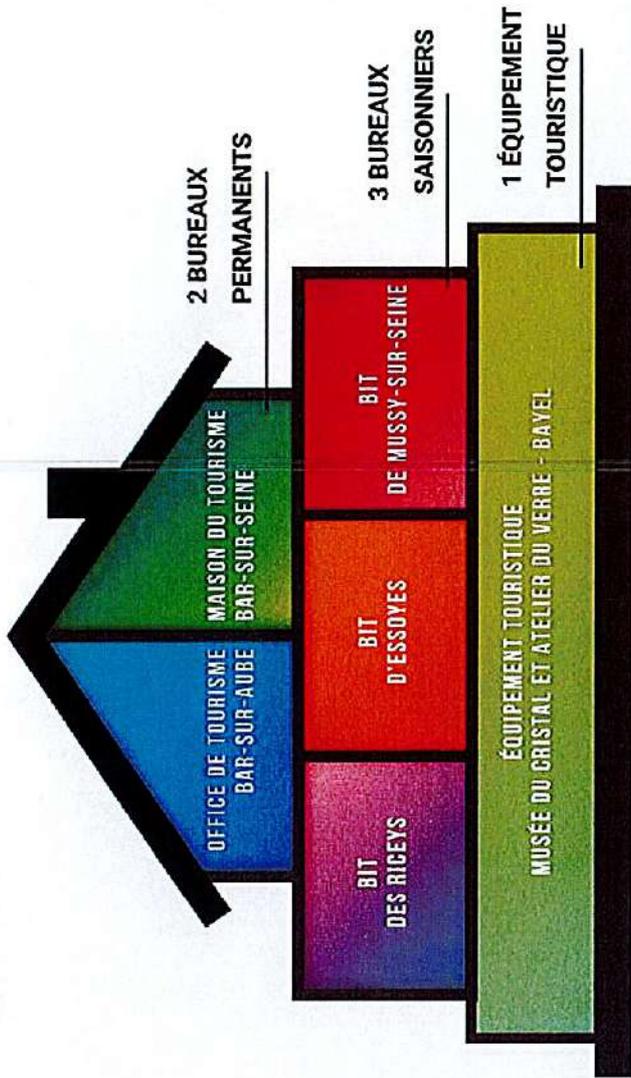
- 9 administrateurs titulaires et 9 suppléants (élus des 2 Communautés de Communes du Barséquanais et du Barsuraubois)
- 8 administrateurs titulaires + 8 suppléants élus parmi les socioprofessionnels (hôteliers, gîtes, restaurateurs, vigneronns, commerces, associations...)

VOTRE OFFICE DE TOURISME

- NOS STRUCTURES

- L'ÉQUIPE

NOS STRUCTURES



NOS HORAIRES

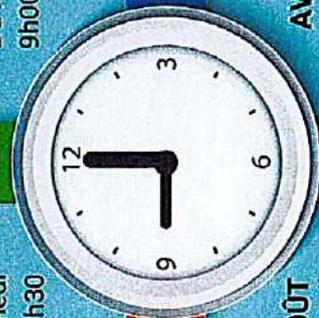
BUREAUX PERMANENTS

SEPTEMBRE À NOVEMBRE
Du lundi au samedi
9h00-12h30 / 14h00-17h30

NOVEMBRE À AVRIL
Du lundi au vendredi
9h00-12h30 / 14h00-17h30

JUILLET & AOÛT
Du lundi au samedi
9h00-12h30 / 14h00-17h30
Le dimanche de 9h00-12h30

AVRIL À JUILLET
Du lundi au samedi
9h00-12h30 / 14h00-17h30



BUREAUX SAISONNIERS

BAYEL

De février à décembre - du mardi au samedi
9h00-12h30 / 14h00-17h30

BIT DES RICEYS

Juillet et août - du mardi au samedi
10h00-12h30 / 14h00-17h00

BIT DE MUSSY-SUR-SEINE - MRA

De avril à novembre - du mardi au dimanche
10h00-12h30 / 13h30-17h30

BIT D'ESSOYES - CENTRE RENOIR

De mai à octobre - tous les jours (sauf mardi)
10h00-12h30 / 13h30-18h00

L'ÉQUIPE 2023

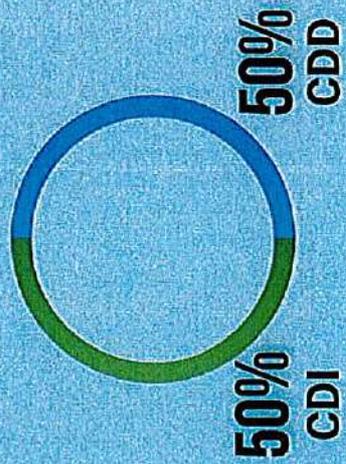


20
COLLABORATEURS

3
DONT
CONTRATS EN
APPRENTISSAGE

5
ET
SAISONNIERS

ETP : 13,94



20%
D'HOMMES



80%
DE FEMMES

2

Un aperçu de notre engagement dans le développement économique local. De la collecte de la taxe de séjour à la promotion de produits locaux dans notre boutique, en passant par nos visites guidées immersives, chaque interaction avec notre office crée un impact positif.

Les statistiques témoignent de notre croissance, mais au-delà des chiffres, nous sommes fiers de jouer un rôle moteur dans le tissu économique de la Côte des Bar.

ACTIVITÉS & ANIMATIONS

- ANALYSE DE LA FRÉQUENTATION

- TAXE DE SÉJOUR

- BOUTIQUE

- VISITES GUIDÉES

- NOUVEAUTÉS 2023

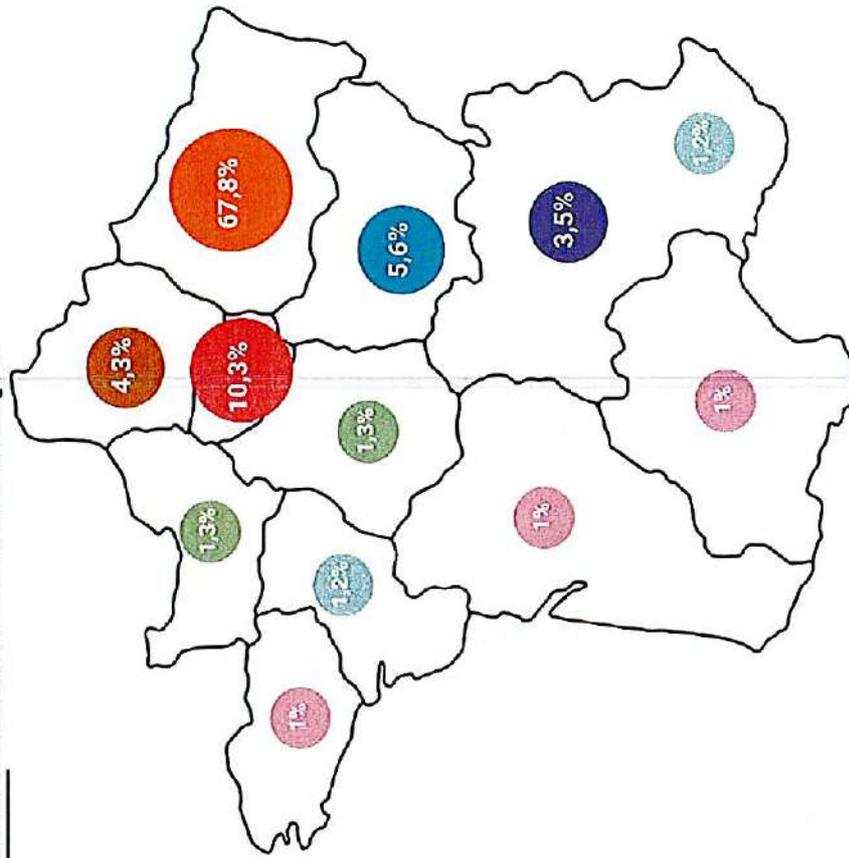
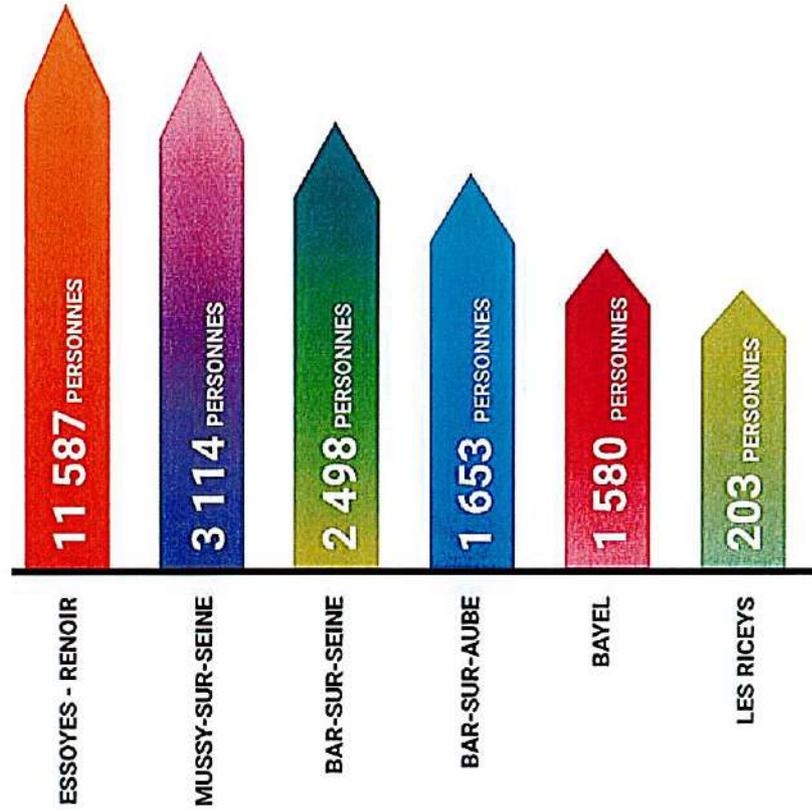
- ANIMATIONS DE NOS BUREAUX

ANALYSE DE LA FRÉQUENTATION

20 635 VISITEURS

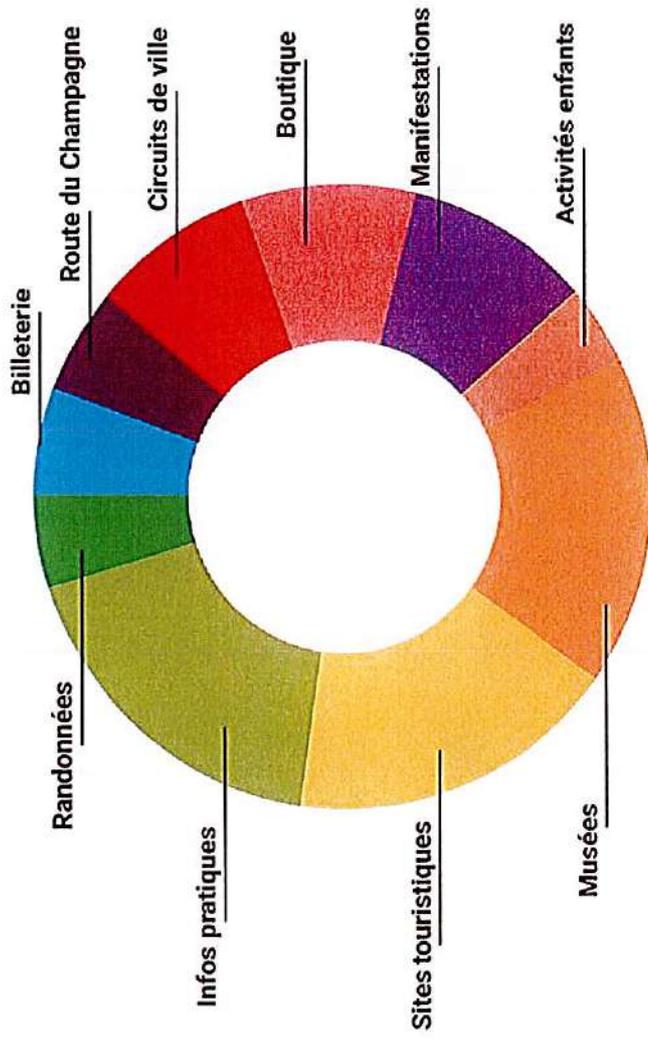
ORIGINE RÉGIONALE DES VISITEURS FRANÇAIS

RÉPARTITION PAR BIT



NATURE DES DEMANDES

TOP 10 DES DEMANDES



ORIGINE DES VISITEURS



TAXE DE SÉJOUR



Depuis le 1^{er} janvier 2019, les hébergeurs de la Côte des Bar déclarent en ligne la taxe de séjour perçue sur la plateforme 3D Ouest.

COMMENT FONCTIONNE LA TAXE DE SÉJOUR ?

L'HEBERGEUR LA
COLLECTE ET LA REVERSE



FINANCE DES PROJETS TOURISTIQUES,
RÉALISE DES ACTIONS DE PROMOTION



LE TOURISTE PAIE LA
TAXE DE SÉJOUR



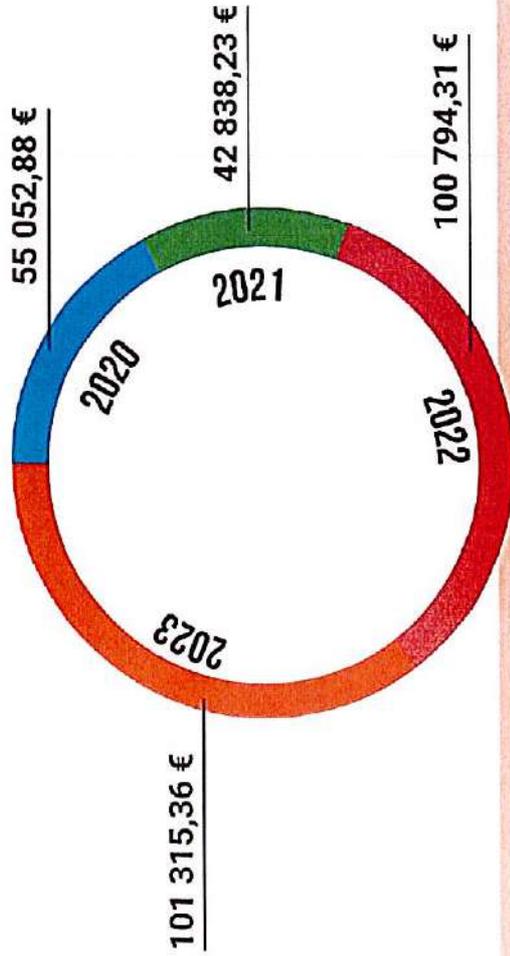
LA COLLECTIVITÉ LA
REÇOIT

TAXE DE SÉJOUR PERÇUE EN 2023
101 315,36 €

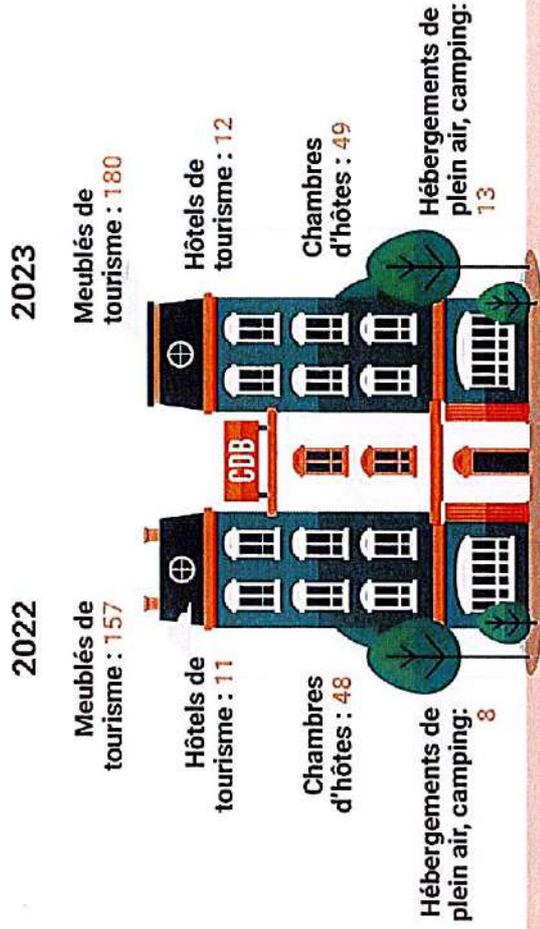
- **28 578,67 €**
Communauté de Communes
de la Région de Bar-sur-Aube
- **72 736,69 €**
Communauté de Communes
du Barséquanais en Champagne

Chiffre au 31/12/2023. Certaines déclarations ont été complétées après cette date (période du 2^{ème} semestre 2023), ces sommes seront perçues en 2024.

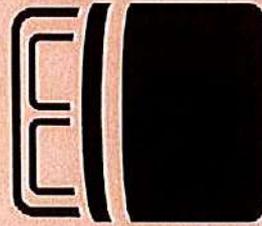
ÉVOLUTION DES RECETTES DE LA TAXE DE SÉJOUR



NATURE DES HÉBERGEMENTS



NOMBRE DE NUITÉES



Au 31/12/2023

78 119 NUITÉES

Attention, seules les données complétées par les hébergeurs sont prises en compte sur la plateforme 3DOuest.

LES HÉBERGEMENTS CLASSÉS EN 2023

- 2 établissements - 1 étoile ★
- 20 établissements - 2 étoiles ★★
- 27 établissements - 3 étoiles ★★★
- 4 établissements - 4 étoiles ★★★★
- 1 établissement - 5 étoiles ★★★★★

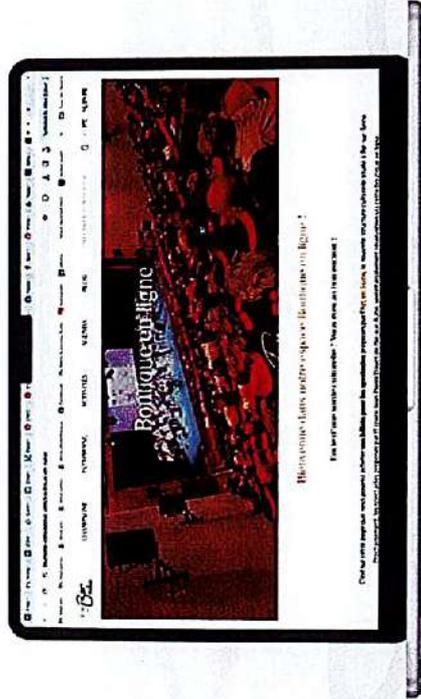
151 non classés
49 Chambres d'hôtes à tarif unique

BOUTIQUE

**CHIFFRE D'AFFAIRES 2023
AU COMPTOIR**

107 816,37 €

**LANCEMENT DE LA BOUTIQUE EN LIGNE
LE 1ER JUILLET 2023**



BAYEL

75 666,05 €

2 069 paniers

36,57 € panier moyen

BAR-SUR-SEINE

26 582,55 €

751 paniers

35,40 € panier moyen

BAR-SUR-AUBE

5 567,77 €

274 paniers

20,31 € panier moyen

CHIFFRE D'AFFAIRES 2023

VENTE EN LIGNE BILLETTERIE ART EN SEINE / VISITES GUIDÉES

12 297 €

284 commandes

43,30 € panier moyen

703 billets vendus



NOUVEAUTÉS BOUTIQUE

UN PARTENARIAT AVEC CETTE MARQUE SPORTIVE

L'Office de Tourisme de la Côte des Bar en Champagne, fervent défenseur de l'identité locale et des richesses de la région, met en avant l'authenticité de son territoire. De son côté, Le Coq Sportif incarne également des valeurs profondément enracinées. Depuis sa fondation dans l'Aube en 1882, la marque a su préserver son héritage et son savoir-faire artisanal.

En associant notre territoire dynamique à une marque de renommée internationale, nous souhaitons mettre en avant notre passion commune pour le sport et l'aventure en plein air. Que ce soit à travers nos sentiers de randonnée pédestre, nos circuits VTT ou encore la Seine propice au canoë, la Côte des Bar offre un terrain de jeu exceptionnel pour les amateurs de sports. Ce partenariat avec le Coq Sportif renforce notre engagement à promouvoir notre territoire comme une destination sportive de premier choix, alliant nature et défis sportifs.

Une des premières initiatives résultant de cette collaboration était la participation de la team OT, au trail d'Avalleur. Ce rendez-vous sportif emblématique de la Côte des Bar, a eu lieu le 08 juillet 2023. La présence de l'équipe de l'Office de Tourisme, vêtus de polos logotés Coq Sportif, illustre notre engagement à soutenir les événements sportifs locaux et à encourager la pratique d'activités en plein air sur notre territoire.

En plus de cette participation remarquée, nous avons proposé une autre façon de soutenir cette collaboration excitante. Des t-shirts exclusifs, arborant fièrement les logos de l'Office de Tourisme de la Côte des Bar et du Coq Sportif, disponibles à la vente dans les boutiques de nos offices dès le 20 juillet. Ces t-shirts permettent aux visiteurs et aux habitants de porter les couleurs de cette alliance unique entre le tourisme local et la célèbre marque sportive.



T-SHIRTS COMMERCIALISÉS

134 VENDUS



**DURANT 2023 IL Y A ÉGALLEMENT EU LA CRÉATION
D'AFFICHES & DE CARTES POSTALES VINTAGES**

VISITES GUIDÉES

742

PARTICIPANTS

488 en groupes & 254 individuels

● À BAR-SUR-SEINE

LA SURPRENANTE : 174 personnes

INDISCRETIONS DES BORDS DE SEINE : 21 personnes

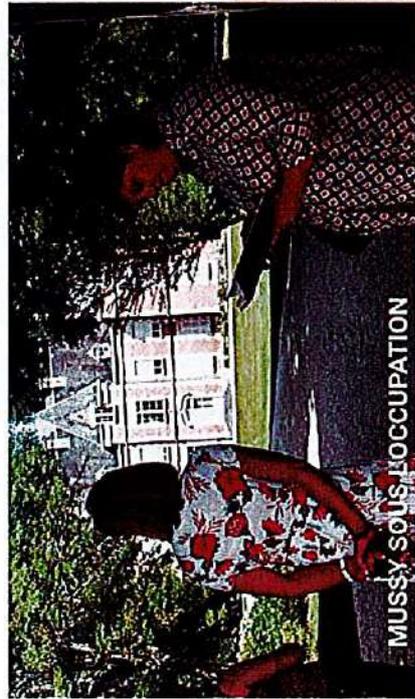
EN ROUTE VERS LE MOYEN-ÂGE : 43 personnes

ÉGLISE & VITRAUX : 60 personnes

● À BAR-SUR-AUBE

LE CIRCUIT DE LA PAUME : 51 personnes

LE PAYS BARALBIN AU FIL DU TEMPS : 68 personnes



À BAYEL

● JEUDI 30 MARS

Rendez-vous d'Exception JEMA. Promenade au cœur de l'histoire de la Manufacture des Cristalleries Royales de Champagne de Bayel. Cette visite est guidée et commentée par un ancien verrier de la Cristallerie Royale.

● SAMEDI 01 & DIMANCHE 02 AVRIL

Visite Champagne de Bayel, agrémentée de ses « petites anecdotes».

Une halte-dégustation de champagne avec la participation d'une maison de champagne de la Côte des Bar.

● **AUX RICEYS**

LES TRÉSORS
CACHÉS : 120 personnes
LA
RAND'EAU : 68 personnes

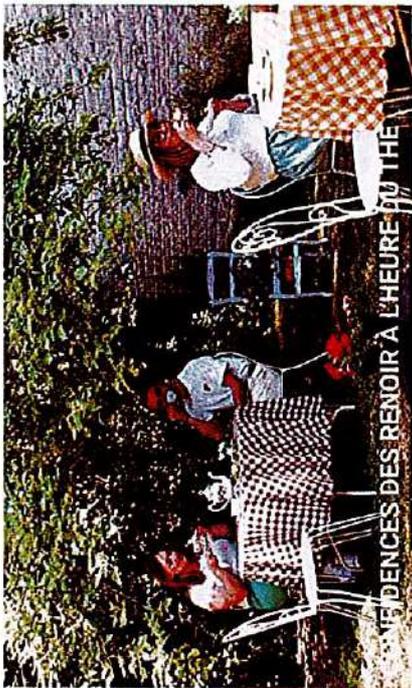
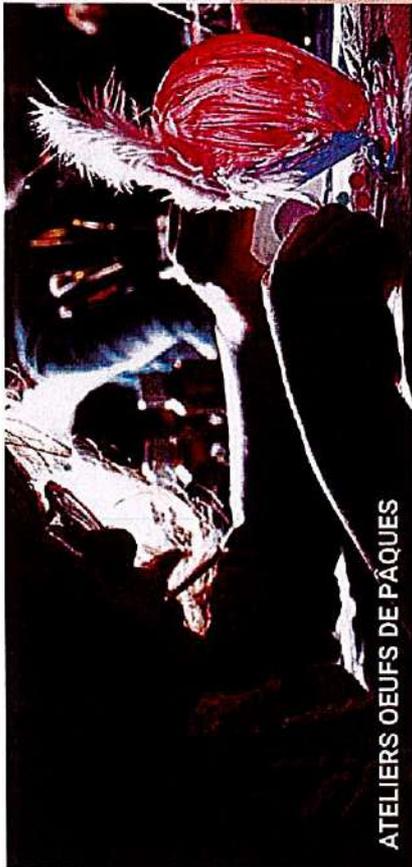
● **À MUSSY-SUR-SEINE**

MUSSY SOUS
L'OCCUPATION : 139
personnes
ELOUAN COMPAGNON
DU DEVOIR : 9 personnes

● **À ESSOYES**

CONFIDENCES DES RENOIR
À L'HEURE DU THÉ : 28 personnes

CONFIDENCES DES RENOIR
À L'HEURE DE L'APÉRITIF : 9 personnes



● **DU 12 AVRIL AU 03 MAI**

Ateliers Œufs de Pâques - Peinture sur verre
C'est l'occasion pour les participants de laisser leur imagination opérer et de décorer l'œuf de Pâques, soufflé par notre maître-verrier. Les accompagnants peuvent découvrir l'histoire de la Cristallerie, son fonctionnement et les créations de la Manufacture des Cristalleries Royales de Champagne en visitant le Musée du Cristal. La démonstration de soufflage de verre clôture votre programme.

● **SAMEDI 16 & DIMANCHE 17 SEPTEMBRE**

Visite guidée «Promenade Verrière»
Bayel, Cité du Cristal et l'Association Patrimoine et Culture de Bayel vous proposent de découvrir l'histoire de la Manufacture des Cristalleries Royales de Champagne par la visite commentée de la Promenade Verrière par un ancien verrier de Bayel.
Une halte-dégustation de champagne est incluse avec la participation d'une maison de champagne de la Côte des Bar.

NOUVEAUTÉS 2023

SERVICE GROUPES

15 GROUPES

Notre Office de Tourisme est fier de présenter un tout nouveau service dédié aux groupes. En réponse à une demande croissante et manifeste de la part de visiteurs souhaitant explorer la diversité de la Côte des Bar en groupe, nous avons mis en place ce service spécialisé.

488 PERSONNES

Nous offrons la possibilité de personnaliser les expériences avec des activités spécialement conçues pour les groupes, que ce soit des visites guidées de sites historiques, des déjeuners dans des établissements locaux ou des moments de convivialité au cœur de nos charmants villages.

OUVERTURE DU MUSÉE LOUKINE



**OUVERTURE EN JUILLET & AOÛT
DU JEUDI AU DIMANCHE DE 14H À 18H**

247

VISITEURS



**FLYER RÉALISÉ EN
INTERNE**

**2000
EXEMPLAIRES**



SUR LES PAS DE LOUKINE...

Un peintre russe en exil
en Champagne

11 JUILLET - 17 SEPTEMBRE 2023
Centre culturel Bonod - Essoyes, Aube

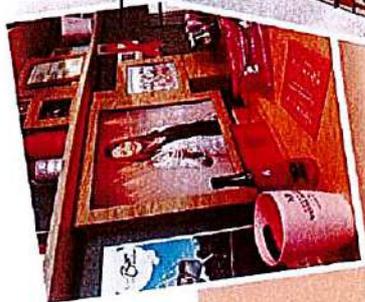
Entrée libre

www.musee-loukine.fr



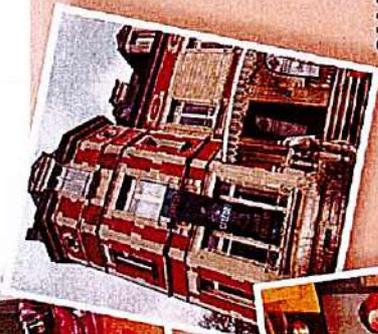
**EXPOSITION À
ESSOYES**

ANIMATIONS DES BUREAUX



SAINT
VINCENT

OCTOBRE
ROSE



CHAMPAGNE
DAY



JNCP



EXPOSITIONS
BAR-SUR-AUBE



FÊTE DU
VERRE



FÊTES DE
FIN D'ANNÉE

3.

La promotion et la communication sont au cœur de notre engagement. Chaque action que nous entreprenons vise à mettre en lumière notre territoire. De la présence sur des salons, à l'accueil presse, en passant par une présence dynamique sur les réseaux sociaux, nous utilisons tous les moyens possibles pour propulser la Côte des Bar sur la scène touristique. ▶

Notre objectif est simple : inspirer, informer et attirer les visiteurs vers notre destination.

PROMOUVOIR & COMMUNIQUER

- OPERATIONS DE PROMOTION

- LESICTIONS

- COMMUNICATION DIGITALE

- EVENEMENT MARKETING

OPÉRATIONS DE PROMOTION

14 ÉVÈNEMENTS
4 SALONS

Parmi les 4 grandes missions principales exercées par notre Office de Tourisme, la promotion touristique est un enjeu majeur.

domaines : animation, communication, marketing, ingénierie, stratégie commerciale...

Nos chargés de promotion et de valorisation du tourisme local ont pour mission principale de développer l'attractivité du territoire grâce à ses atouts touristiques. Pour ce faire, nous intervenons dans de nombreux

Notre rôle est de stimuler l'activité touristique et non de nous substituer aux prestataires touristiques.

EN LOCAL

- Salon des Métiers d'Art à Troyes :**
du 10 au 13 février
- Journée des Métiers d'Art à Bar-sur-Seine :**
le 1 & 2 avril
- Foire de Bar-sur-Seine :**
le 15 & 16 avril
- Porte ouvert Outil en Main à Bar-sur-Aube :**
le 6 mai
- Workshop ANCV à Mesnil-saint-Père :**
le 11 mai
- Journée des plantes à Bergères :**
le 18 mai
- Ateliers «4 éléments» chez Devaux :**
le 3 juin



- Porte ouverte champagne Brisson-Jonchère :**
le 24 & 25 juin
- 25 ans du Champagne Urbain**
le 8 & 9 juillet
- Trail des tempeliers à Avalleur**
le 8 juillet
- Site Remarquable du goût aux Riceys :**
le 22 juillet
- Route du Champagne en Fête :**
le 29 & 30 juillet
- Foire aux Bulles à Bar-sur-Aube :**
le 23 & 24 septembre

EN RÉGION GRAND-EST

Rendez-vous des Métiers d'Art à Langres :
8 & 9 avril

Foire de Châlons en Champagne :
6 & 7 septembre

NATIONAL & INTERNATIONAL

Salon mondial du Tourisme à Paris:
du 16 au 19 mars

Rendez-vous en France (groupes) :
21 & 22 mars

Salon Vakanties à Bruxelles :
du 02 au 05 février
Bussworld Bruxelles (autocaristes) :
12 octobre



LES ACCUEILS PRESSE

Au cœur de l'effervescence touristique, l'Office de Tourisme de la Côte des Bar s'engage résolument dans la promotion et la valorisation de sa destination. Les actions et relations presse jouent un rôle fondamental dans notre mission, constituant le fil conducteur entre notre patrimoine exceptionnel et le monde avide de découvertes. En cette ère numérique où l'information circule à la vitesse de la lumière, notre Office de Tourisme se positionne en tant que catalyseur, tissant des liens étroits avec les médias pour diffuser une narration vibrante et captivante.

Cet univers dynamique, où chaque mot peut évoquer une expérience, chaque image raconter une histoire, devient le terrain de jeu privilégié de nos actions presse. Plongeons dans l'univers passionnant de la communication médiatique, explorant les stratégies déployées, les partenariats tissés et les résultats obtenus. Au-delà des articles et des interviews, ces actions dessinent la cartographie d'une destination en perpétuelle évolution, marquant l'empreinte de la Côte des Bar dans l'imaginaire des voyageurs et des médias.

Ces actions presse sont menées en étroite collaboration avec l'ADT Aube et les Offices de Tourisme du département.

Les accueils

● **AVRIL**

Blog néerlandais Grijsopreis
Blog italien Dans la Valise

● **MAI**

Emission tv Au bout c'est la mer
Magazine Le temps d'un voyage
Blog J'aime mon patrimoine

● **JUIN**

Blog allemand Svenja Borberg



● **NOVEMBRE**

Magazine italien The Cube

● **OCTOBRE**

Accueil de l'Association des Journalistes
du Tourisme (AJT) à l'hôtel de ville de
Troyes
Quotidien italien La Repubblica

● **AOÛT**

Détours en France web

● **JUILLET**

Blog italien The Travel Fashion Tip
Magazine Echappées Belles
Magazine Le monde du plein-air



NOUVEAUTÉ 2023 : Amandine Chamoin Volhuer, agence Impulse Communication rejoint notre équipe.

L'Office de Tourisme de la Côte des Bar a franchi une étape décisive en renforçant sa présence médiatique grâce à l'intégration d'une attachée de presse dédiée. Cette initiative novatrice marque un tournant significatif dans la stratégie de communication de l'Office, soulignant son engagement envers l'évolution constante de ses relations avec les médias. À travers cette collaboration prometteuse, l'Office de Tourisme aspire à élargir sa visibilité et à partager de manière plus captivante les trésors et les expériences uniques que la Côte des Bar offre aux voyageurs. Cette démarche témoigne de l'engagement continu de l'Office de Tourisme à promouvoir la richesse culturelle, gastronomique et naturelle de la région, tout en créant des liens étroits avec les acteurs médiatiques pour mieux inspirer et informer le public.

Voici son bilan :

5 COMMUNIQUÉS DE PRESSE

2 VOYAGES PRESSE

400 JOURNALISTES CIBLÉS

6 TOURNAGES TV

1 DOSSIER DE PRESSE

350 RELANCES TÉLÉPHONIQUES

18 INTERVIEWS

1 LANCEMENT PRESSE

Demandes presse

● **JANVIER**

HS Le Figaro spécial Chambre d'hôtes

● **JUIN**

Europe 1

● **OCTOBRE**

Guide rando châteaux



● **AVRIL**

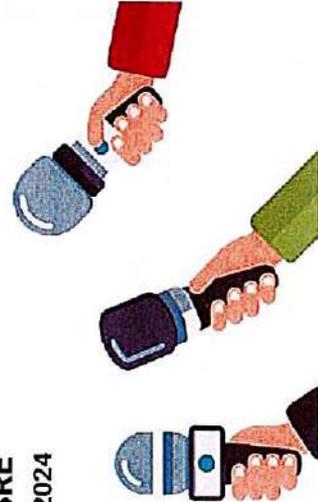
Guide Michelin PMR

● **SEPTEMBRE**

Marie-Claire déco
Valeurs

● **NOVEMBRE**

Guide Tao 2024



Une opération presse à Bruxelles



Une opération presse a été organisée avec les destinations Ardennes, Champagne et Haute-Marne le jeudi 15 juin à Bruxelles, dans un lieu d'exception situé sur la Grand Place. Une quinzaine de journalistes étaient présents.

À cette occasion, 4 thématiques de valorisation des territoires étaient mises en avant : la nature, les lacs, la gastronomie, le patrimoine. Gersandre Sauvage (Côte des Bar) et Laurence Prévot (Epernay) ont présenté la thématique gastronomie dans un salon privé.

LES ÉDITIONS

Carnet de voyage



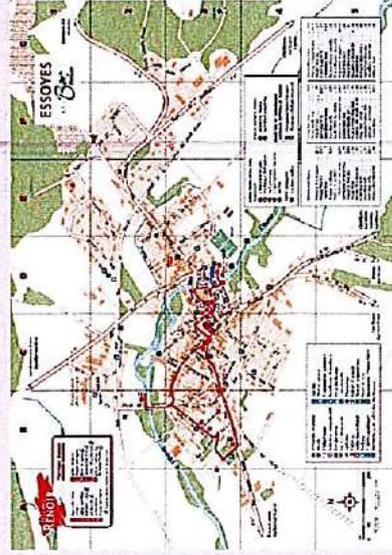
14 000

Exemplaires

Parution en janvier

Validité :

Années 2023 - 2024



10 000

Exemplaires

Plan de ville d'Essoyes

Agenda des manifestations

2 éditions dans l'année :

6 000

Exemplaires

Édition de mai à octobre

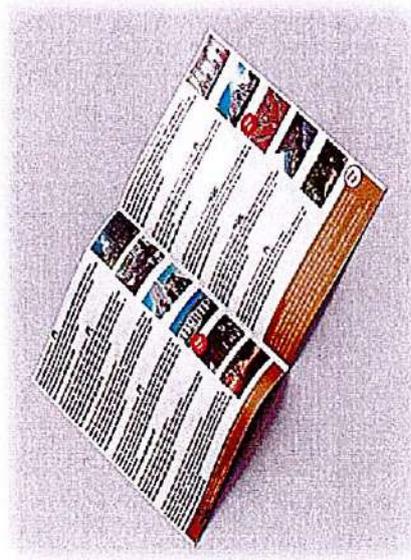
1 000

Exemplaires

Édition de novembre à janvier



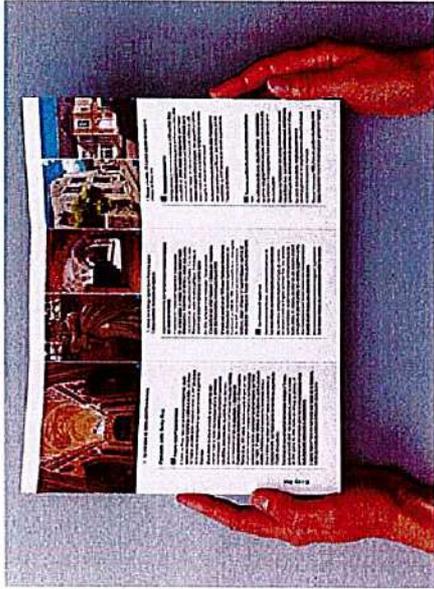
Brochure Visites Guidées



2 000

Exemplaires

Parution en juin
Validité :
saison estivale



1 000

Exemplaires

Brochure PCC Riceys

Pass de la Côte des Bar

16

Sites touristiques participants

6 000

Exemplaires distribués

730

Tarifs Pass accordés

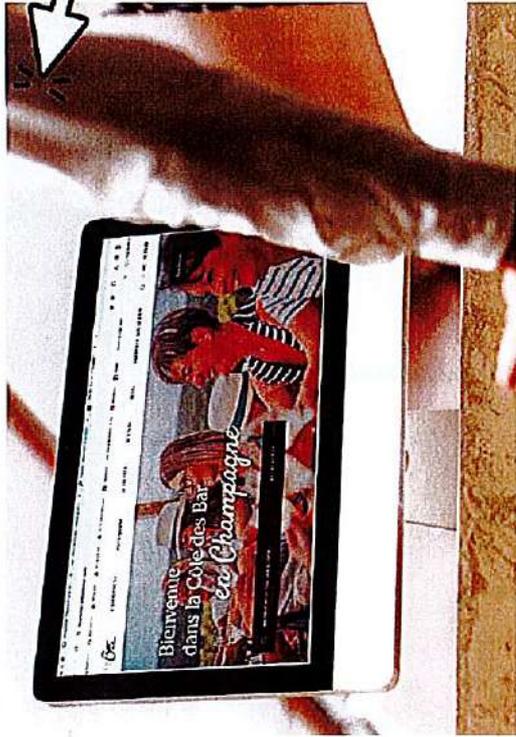


COMMUNICATION DIGITALE



NOTRE SITE WEB

www.tourisme-cotedesbar.com



26 879

UTILISATEURS + 7 308

+ 37%

85 917

PAGES VUES + 20 294

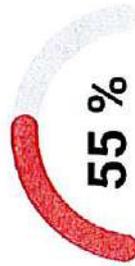
+ 30,93%

TOP 5
DES PAGES CONSULTÉES

1. ROUTE DU CHAMPAGNE
2. PAGE D'ACCUEIL
3. BOUTIQUE EN LIGNE
4. PRÉPARER SON SÉJOUR
5. AGENDA

Son audience

Femmes



Hommes



TOP PAYS

FRANCE



BELGIQUE



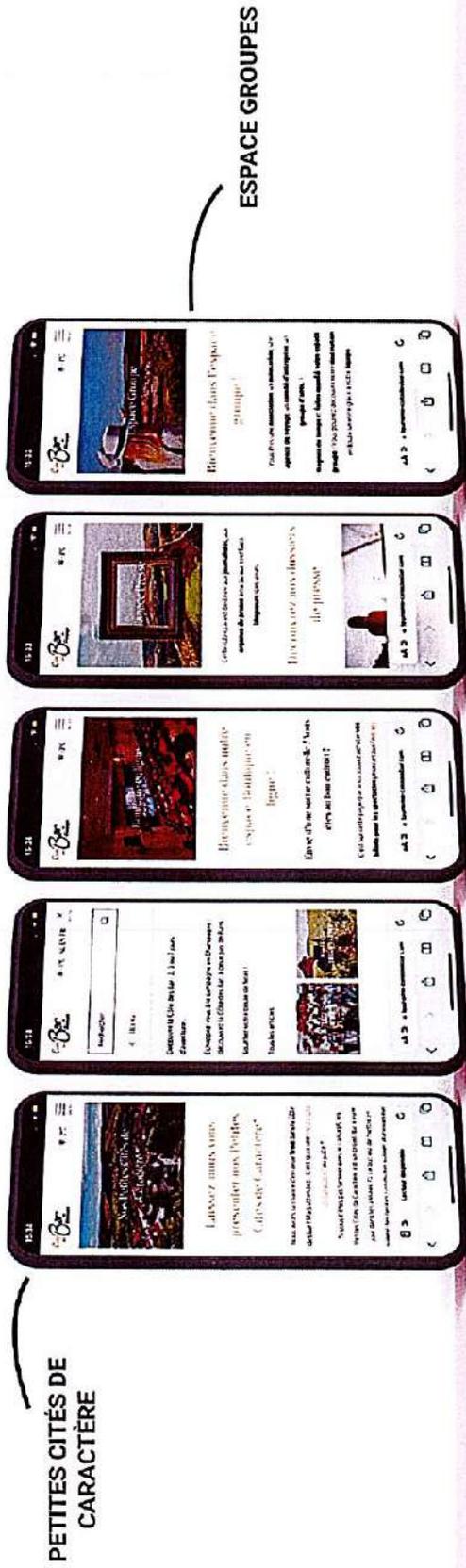
PAYS-BAS



TOP VILLE



Les nouveautés 2023 sur le site



Autres nouveautés 2023

REFONTE DU SITE WEB DU
MUSÉE DE LA RÉSISTANCE
DE L'AUBE
museeresistanceaube.wordpress.com

NOUVEAU SITE WEB POUR
LE MUSÉE DU CRISTAL DE
BAYEL
bayel-crystal.com

NOS RÉSEAUX SOCIAUX



FACEBOOK

5 708

ABONNÉS + 1 240

+ 27,7%

1

TOP PUBLICATION

WORKSHOP ANCV

Publiée le 11 mai 2023

23 700 personnes touchées



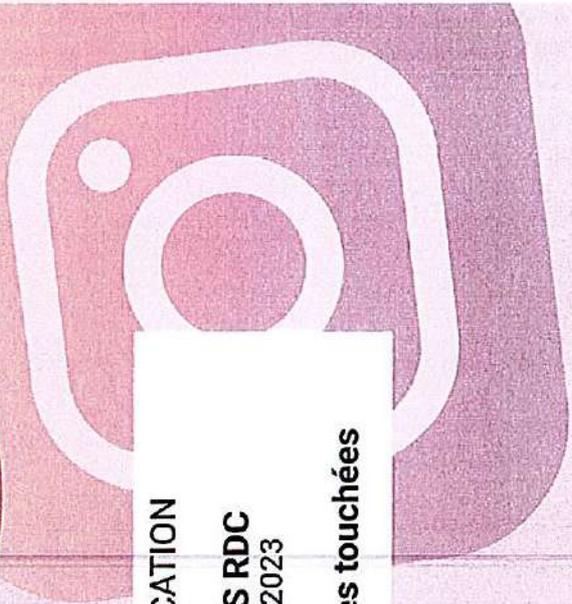
1

TOP PUBLICATION

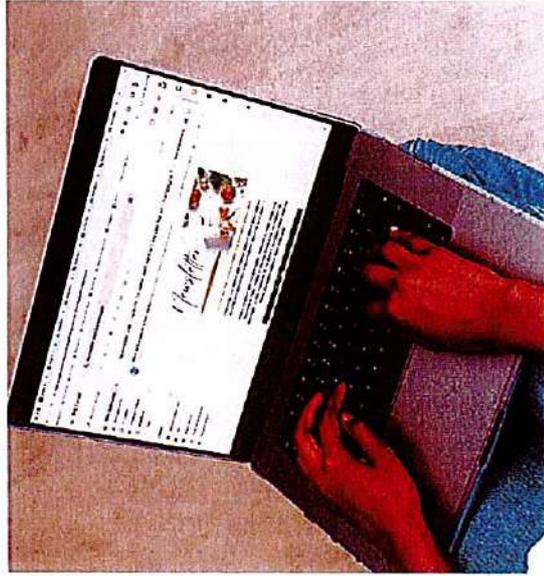
JEU CONCOURS RDC

Publiée le 26 juin 2023

1 400 personnes touchées



NOTRE NEWSLETTER



50 ENVOYÉES

Un envoi tous les jeudis

42,26% TAUX D'OUVERTURE

842

ABONNÉS + 209

périodes avec le meilleur taux d'ouverture
Mars - mai - juin - août - septembre

NOTRE PHOTOTHÈQUE

Durant l'année 2023 nous avons pu alimenter notre photothèque :

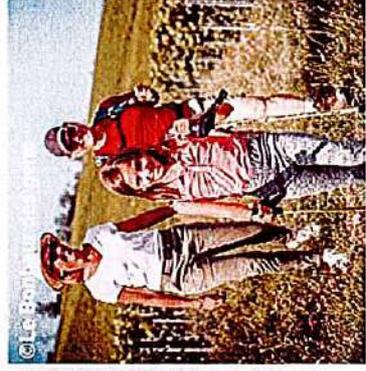
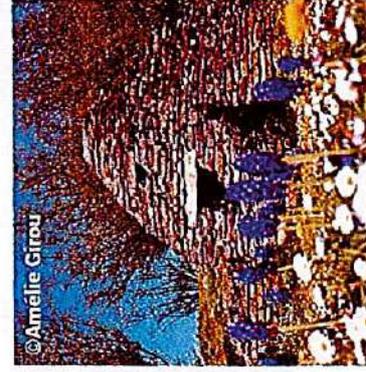
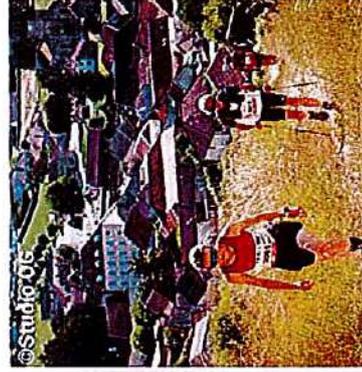
1 530 PHOTOS EN PLUS

1 036 photos par Amélie en interne

308 photos par Studio OG

156 photos par Le Bonheur des gens

30 photos par Tom Berna



LA ROUTE DU CHAMPAGNE EN FÊTE

SUR UN SEUL VILLAGE : CELLES-SUR-OURCE



19 vigneronns vous ont ouvert leurs portes les 29 et 30 juillet 2023, pour vous faire découvrir leur savoir-faire mondialement reconnu.

11 000 KITS VENDUS

+ 30 000 VISITEURS

Comme chaque année l'Office de Tourisme s'occupe d'une partie de la vente des flûtes passeport pour l'Association Cap'C.

À BAR-SUR-AUBE
251 KITS

À BAR-SUR-SEINE
3 448 KITS

TOTAL DE L'LOT
3 699 KITS



HORIZON 2024

TOPO GUIDE DE LA CÔTE DES BAR



Le Comité départemental de la randonnée pédestre de l'Aube, l'Office de Tourisme de la Côte des Bar, la Communauté de Communes de la région de Bar-sur-Aube et la Communauté de Communes du Barséquanais en Champagne se sont unis afin de sortir une édition regroupant 24 circuits pédestres au cœur du territoire.

GUIDE DE LA CÔTE DES BAR

Nous amorcerons une nouvelle étape avec la préparation du guide touristique pour les années 2025-2026. Au cœur de cette initiative, nous entreprendrons un démarchage actif des acteurs touristiques locaux. Qu'il s'agisse des propriétaires de domaines viticoles, des gestionnaires d'hébergements, des restaurateurs ou des artisans, chaque contribution est cruciale pour tisser la trame de ce guide biennal. Ensemble, nous créons un outil authentique qui mettra en lumière la diversité et le dynamisme de la Côte des Bar en Champagne

LE TOUR DE FRANCE



C'est officiel, la 111ème édition du Tour de France s'arrêtera à Troyes le dimanche 7 juillet prochain pour une étape spectaculaire à travers le département et notamment 14 chemins blancs de la Côte des Bar jusqu'à Troyes. À travers cet événement majeur, notre territoire affirme son positionnement sportif.

LA ROUTE DES POINTS DE VUES



À l'été 2023, nous avons proposé le tracé de la « Route des points de vue remarquables » : les points de vue viticoles. L'année 2024 sera rythmée par le lancement de deux sites pilotes dans la commune de Bèrgères et dans la Vallée de la Sarce.

Côte Bar des en Champagne

NOUS TROUVER :



OFFICE DE TOURISME DE BAR-SUR-AUBE

4 Boulevard du 14 juillet, 10 200 BAR-SUR-AUBE
03 25 27 24 25

MAISON DE TOURISME DE BAR-SUR-SEINE

18 Place de la République, 10 110 BAR-SUR-SEINE
03 25 29 94 43

OFFICE DE TOURISME DES RICEYS

14 Place des héros de la Résistance, 10 340 LES RICEYS
03 25 29 15 38

OFFICE DE TOURISME D'ESSOYES

9 Place de la Mairie, 10 360 ESSOYES
03 25 29 10 94

OFFICE DE TOURISME DE MUSSY-SUR-SEINE

6 Rue Bourseau, 10 250 MUSSY-SUR-SEINE
03 25 38 42 08

MUSÉE DU CRISTAL - ATELIER DU VERRE

2 Rue belle Verrière, 10 310 BAYEL
03 25 92 42 68

3) APPROBATION BUDGET EPIC 2024

Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE, Président

Madame ODILLE tenait à présenter Madame Florence GIRARD, nouvelle directrice de l'Office.

Madame GIRARD indique qu'elle est arrivée début février dans un contexte difficile. Elle a pris connaissance des engagements qui avaient été pris. Elle a été contrainte de réexaminer le DOB qui a été présenté en décembre 2023. Ce budget est un budget de transition, l'objectif étant d'essayer de contraindre le budget tout en assurant la continuité des dossiers engagés.

Des actions seront menées, telle que la remise à plat du fonctionnement de l'Office de tourisme, la redéfinition d'une nouvelle stratégie de développement touristique territorial, un plan d'action marketing pour travailler pour les clients et dont il faut connaître les attentes et enfin une nouvelle organisation. Il est important de souligner qu'il y a un manque de sensibilisation liée aux objectifs de l'office. L'office n'est plus un syndicat il doit s'adapter à la clientèle et fédérer les équipes ainsi que les acteurs locaux autour d'un nouveau projet.

Une demande de classement doit être faite au plus vite, selon deux catégories 1 ou 2 selon des critères à respecter et un dossier à présenter à l'Etat sur la base d'une délibération des collectivités qui s'engagent dans des actions. Ce classement doit permettre une meilleure lisibilité.

L'objectif sur cette année 2024 est de contraindre les dépenses et de trouver des recettes. Une commission sur les billetteries de spectacles serait à instaurer, de nouveaux tarifs pour la taxe de séjour seraient à étudier d'autant plus que ces derniers n'ont pas été revus depuis son instauration. Cette dernière constitue une bonne marge de subsides qui proviennent des usagers. Une autre piste d'économie et de ne plus recruter autant de CDD qu'auparavant. Il faut par ailleurs se positionner sur des opérations qui drainent du monde en s'engageant avec les associations et les communes pour pouvoir s'engager davantage sur certaines opérations. La commercialisation des boutiques est importante, un renforcement de partenariat avec les artisans et producteurs locaux pour favoriser les ventes hors murs et en boutiques s'avère indispensable. Des économies peuvent être dégagées sur les frais de déplacement des agents, des délibérations vont être prises pour contraindre toutes les dépenses.

La limitation du nombre d'éditions et des contenus est également envisagée. La brochure touristique doit être revue car elle ne semble pas répondre aux attentes de la clientèle, elle est trop épaisse. Un travail doit être effectué sur un document de séduction et sur la fidélisation des clients sur le territoire. La réduction du nombre d'éditions de l'agenda sur une année est envisagée avec une mise en avant de la saisonnalité entre juin et la fin de la Toussaint. Un travail sur les supports digitaux doit être entrepris pour gagner sur les coûts et en lisibilité. Un travail sur la carte touristique, objet de séduction, serait souhaitable car elle permet de donner une vue totale sur les offres avec les informations pratiques au verso.

De plus, une convention de partenariat avec le musée de Bayel pour savoir qui fait quoi en 2024 est indispensable. Il faut revoir la production, les tarifs, les gains sur le process, les habitudes prises au sein de l'équipe, un recyclage du verre doit être réalisé. Des petits investissements qui ne devraient pas coûter trop cher sont à réaliser pour améliorer l'accueil comme l'acquisition d'un système de casques. Un fonctionnement différent doit être mis en place pour les visites et les démonstrations afin d'optimiser.

Un bémol peut être constaté sur la baisse de fréquentation de certains sites.

Madame GIRARD avoue qu'elle n'a pas encore pris toute la mesure d'un certain nombre de projets. Elle va poursuivre l'ensemble des projets démarrés comme la route des points de vue et l'étude de reconversion de Bayel.

Elle liste les grandes dépenses de fonctionnement et donne des explications sur le chapitre 11 charges de personnel. La revalorisation de ce poste est due à la pérennisation d'un poste d'alternant en conception graphique et aux départs de l'ancien directeur et de la secrétaire comptable.

Elle indique qu'une refonte complète des ressources humaines va être opérée : les contrats de travail revus, les fiches de poste en adéquation avec la convention nationale des offices de tourisme.

Monsieur le Président fait remarquer que dans le tableau une erreur d'addition apparaît, dans le réalisé 2023 il manque 30 000 € en recettes. Par ailleurs, la commune de Bayel a reversé à l'office la subvention qu'elle a reçue du Département et cette somme n'apparaît pas. Madame GIRARD répond qu'au chapitre 64, les 60 000 € portés correspondent à la subvention de Bayel, la DREAL, du FNADT et la subvention de la Préfecture pour les points de vue remarquables.

Le résultat 2023 comprenant le résultat de l'exercice précédent, il en ressort un résultat négatif de 92 000 € sur l'année 2023.

Monsieur GAGNANT s'interroge sur le nombre d'ETP envisagés sur 2024. Madame GIRARD répond que le nombre de saisonniers sera réduit, il n'y aura plus de nouveaux contrats sauf ceux correspondant aux engagements pris sur les musées. Sur Bayel un agent ayant bénéficié de six contrats successifs pour répondre aux besoins et qui répond à un besoin permanent a été recruté en CDI. L'effectif total est de 12 ETP pour 2024.

Monsieur le Président fait état de la demande de subvention exceptionnelle qui devra couvrir les dépenses 2024 non prévues au débat d'orientations budgétaires liées aux départs du directeur et de sa secrétaire comptable pour 57 000 €, les topoguides pour 10 000 € et les factures restées impayées. Cette somme sera répartie entre les deux EPCI au prorata du nombre d'habitants soit 62 % pour la Communauté de Communes du Barséquanais en Champagne et 38 % pour la CCRB. Il restera néanmoins un déséquilibre de 23 000 € et des efforts financiers devront être tentés sur toute l'année. La question est posée de savoir si cela sera suffisant ou s'il ne faudra pas prendre d'autres mesures orientées vers une restructuration car l'effectif de personnel reste constant alors que 70% des dépenses proviennent des charges de personnel.

Monsieur LEGER demande pourquoi est-ce qu'on ne parle que du musée de Bayel et pas de ceux de Mussy et d'Essoyes. Il en est ainsi car l'office ne gère que Bayel. Le musée de Bayel a toujours été géré par l'association office de tourisme du pays baralbin pour le soufflage du verre et la démonstration. Quand l'EPIC a été créé l'office a été intégré alors que Essoyes et Mussy ont toujours été des musées municipaux.

L'accueil des touristes sur le territoire peut être un sujet de discussion. Doit-on avoir toute l'année un point d'accueil à 6 kms de Bar-sur-Aube et à Bar-sur-Seine ce sont quatre points d'accueil. Ce sont des coûts pour l'office ce qui n'empêchera pas d'avoir des guides touristiques.

Monsieur BARBIEUX souhaite connaître le nombre d'ETP à Bayel et il lui est indiqué qu'il y en a trois.

Monsieur le Président indique qu'il est important de savoir comment on veut s'organiser car cela a un coût et ce d'autant plus que ce sont les élus qui ont demandé à avoir tous ces points d'accueil.

Monsieur PROVIN précise qu'il est opportun de maintenir un accueil par rapport au taux de fréquentation. La question se pose de réorganiser la structure et de regrouper Bar et Bayel en demandant au personnel d'être mobile. Il remercie pour la présentation et d'avoir joué cartes sur table et en indiquant les leviers et marges de manœuvre. En fin d'année, il y aura certainement une autre image comptable de l'office car il y a une volonté de rectifier le tir.

Madame GIRARD explique qu'un gros travail de back office doit être mené tout le long de l'année car l'accueil public est de plus en plus infime. L'office doit être présent sur le digital avec des référencements sur internet, un travail sur la notion de durabilité. Les fonctions sont importantes et requièrent de plus en plus de polyvalence.

Monsieur GAGNANT pense qu'une remise à plat des contrats aura un coût. Madame GIRARD indique que le travail sur les fiches de poste est nécessaire car les fiches de poste ne sont pas en correspondance avec les contrats et vice-versa.

Monsieur BARBIEUX pose la question du travail les dimanches. L'opportunité des ouvertures des dimanches sera à étudier car le coût contact est important et ce d'autant plus quand il n'y a pas grand monde. Une

proposition a été faite pour une fermeture des offices le mardi matin même Bayel, sauf en juillet et août, pour permettre aux équipes de se rencontrer. Il y a un besoin de cohésion certain, les équipes doivent pouvoir aller sur le territoire pour connaître les offres, rencontrer les hébergeurs, restaurateurs et effectuer leur rôle d'office.

Madame RIGOLLOT indique qu'il serait souhaitable d'avoir une comptabilité analytique pour Bayel pour prendre conscience des réalités.

Monsieur le Président dit qu'il est impossible de savoir combien d'articles sont produits au quotidien car il y a zéro entrée stock et zéro sortie stock, il n'y a pas d'inventaire.

Monsieur ANTOINE fait remarquer que 1580 visiteurs à Bayel c'est le même nombre qu'au château de Vaux ce week-end. Il serait opportun de se réunir avec le barséquanais pour définir une stratégie car tout le monde veut son musée.

Monsieur le Président indique que Madame GIRARD va remettre tout à plat. Parler de l'ouverture des différents sites fait partie de la stratégie et certains élus tiennent à leur ouverture.

Monsieur JOBERT souhaiterait savoir qui vote la taxe de séjour. Il lui est répondu les deux EPCI et s'ils le souhaitent il y aura une belle marge à faire.

Monsieur le Président propose de faire confiance à la présentation faite et remercie Madame GIRARD pour ce challenge.

L'Office de Tourisme intercommunautaire de la Côte des Bar en Champagne a été créé au 1er juillet 2017. Afin que ce dernier puisse fonctionner, il convient désormais d'adopter son budget primitif pour l'exercice 2024.

Vu les articles L133-7, R 133-14 et l'article L133-16 du Code du Tourisme concernant les recettes et les dépenses figurant au budget d'un office de tourisme sous statut EPIC,

Vu les articles 9, 10 et 11 des statuts de l'Office de Tourisme de la Côte des Bar en Champagne,

Le budget pour l'exercice 2023 de l'EPIC « L'Office de Tourisme intercommunautaire de la Côte des Bar en Champagne », présenté en Comité de Direction le 20 mars 2024, s'établit comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES PREVISIONNELLES 2024

chap	LIBELLE	DETAIL	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Prev 2024
11	Charges à caractère général		166 933,53	221 724,46	306 936,12	274 600,00
6061	Energie, gaz, eau	Gaz Bayel, eau, EDF....	21 976,60	15 940,69	23 908,57	30 000
6063	Fournitures d'entretien petit équi	Verre, Poudre, plexis,oxygène, gel...	18 648,20	6 509,69	20 647,75	15 000
6064	Fournitures administratives	cartouches, papier....	1 230,72	899,54	1 313,48	1 500
6066	Carburants	voitures, camionnettes...	3 812,83	4 001,51	5 346,19	6 000
6068	Autres matières et fournitures		174,07	0,00	0,00	1 000
607	Achats de marchandises	Boutiques, achats visites guidées ...	4 682,78	7 022,71	11 765,27	20 000
6135	Locations mobilières	Location voiture leasing, copieurs....	4 822,54	7 080,67	6 034,41	7 500
61558	Entretien et réparation (service ext	Réparation vélo, coffret elect...	200,00	85,21	710,00	800
61551	Matériel roulant	réparations voiture, pneus, contrôle	1 047,26	429,00	1 027,77	1 500
6156	Maintenance	Copies Bayel+ JVS + extinct.+Koredge	11 078,15	14 525,56	13 537,89	16 000
6161	Primes d'assurances / Multirisques/	RC	3 472,00	3 187,58	3455,00	3 900
6168	Autres Assurances	Garantie vente séjour APST, Ford,	3 167,72	2 800,68	2927,80	3 400
617	Etudes et recherches	études		23 190,00	2 810,00	3 000
618	Divers Formations et animations	Formation,AFDAS, achats VG, Est.	15 165,25	15 456,88	11 159,97	13 000
6226	Honoraires	Paysagsite, Codéfi,Avocats,FCN	27 679,10	17 664,83	44 130,00	20 000
6228	Divers	Forfaits touristiques			0	2000
6231	Annonces et insertions	Canal 32, Eté Aube,	4 733,00	2 926,29	1988,48	5 000
6233	Foires et expositions	Salons Belgique, Lille, Lyon, Paris	0,00	29 099,94	36 258,97	30 000
6236	Catalogues, imprimés	Impression brochures	12 026,00	23 050,40	47 060,85	25 000
6237	Publications	Edicarto, , FB, Insta...	8 352,93	12 790,03	26 876,11	5 000
6238	Divers		1 011,84	1 108,63	1 110,38	1 000
6251	Voyages et déplacements	Remboursements train, peage, park	3 952,75	7 407,18	8 718,01	7 000
6256	Missions (Rbt repas)	Restauration, hôtel ... pour les salariés	2 357,81	9 294,90	9 818,34	8 000
6257	Réception	inaugurations, accueils presse, RDC,....	2 564,53	4 087,14	4 028,49	4 000
6261	Frais d'affranchissement		2 327,22	723,32	2 241,97	1 500
6262	Frais de télécommunications		6 010,76	5 777,81	7 884,00	8 000
627	Services bancaires		161,82	100,82	265,43	250
6281	Cotisations professionnelles	Aubassadeurs1.2, Cotisations ADN1, F	2 820,89	3 330,82	6 350,50	3 500
6288	Divers	Niglo2, achat revente, topoguide FFRP	2 968,76	2 803,63	4 530,74	30 000
6353	Impôts indirects	I Société				1 000
6358	Autres droits	taxes	488,00	429,00	252,00	250
12	Charges de personnel et frais assimilés		364 947,31	440823,45	522 743,26	561 000
6411	Salaires, appointements, commis	permanents, saisonniers, emplois aidés, apprentis, stages	342 835,16	411 952,76	505 522,80	544 000
648	Autres charges de personnel	tickets resto....	21 340,16	28 041,69	16 160,46	16 000
6475	Médecine du travail	permanents et saisonniers	772,00	829,00	1 060,00	1 000
65	Autres charges de gestion courante		1 472,18		512,12	1 500
6518	redevance pour concession	Licences ordis, noms de domai cpt 658	1 472,18	1 805,00	512,12	1 500
67	Charges exceptionnelles		600,00	94,17	50	500
	DEPENSES GESTION SERVICES (a)=(011+012+65+67)		533 953,02	664 447,08	830 242,34	837 600,00
69	Impôts sur bénéfices et assimilés					
022	Dépenses imprévues (b)					2 010,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b		533 953,02	664 447,08	830 242,34	839 610,00
023	Virement à la section d'investissement					
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections					
6811	Dotations aux amortissements		16 643,05	19 048,85	20 343,39	15 165,30
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		16 643,05	19 048,85	20 343,39	15 165,30
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION D'EXERCICE		550 596	683 496	850 585,73	854 775,30

SECTION D'EXPLOITATION – DETAILS DES RECETTES PREVISIONNELLES

CHAP RT	LIBELLE	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Budget 2024
706	Prestations de services	22 369,47	32 355,54	27 058,83	117 582,33	85 900
	Démonstration soufflage de verre	12 556,38	15 163,27	11 585,98	27 237	25 000
	Entrée Musée du Cristal	6 707,96	10 566,68	9 450,46	4 980	5 000
	Visites guidées Bar/Aube, Bar/Seine...	2 106,67	5 123,77	3 250,85	3 716	3 500
	Billetterie Nigloland et spectacles	818,87	1 434,32	2 578,20	26 654	30 000
	forfaits	41,67	0,00	125,01		2 000
	Participations salons (2024)				18 816,7	19 900
	Partenariats (2024)				55 450,000	0
	Autres billetteries	137,92	67,50	68,33		500
707	Vente de marchandises (boutique, locations...)	106 694,34	39 231,25	46 276,81	55 301,23	64 896,41
	Boutiques	3 460,41	8 068,25	7 139,75	14 845,12	23 896,41
	Vente production atelier du verre	17 186,44	30 078,83	17 266,22	40 459	40 000
	Participations salons	19 158,33	0,00	13 233,33		0
	Partenariats	66 651,66	880,00	7 826,67		0
	Commission billetterie spectacles	45,83	0,00	40,00		500
	Commission vente expo	0,00	0,00	154,17	0	0
	Locations diverses (vélo...)	191,67	204,17	616,67		500
74	Subventions	452 775,00	454 200,00	433 200,00	441 056,00	504 410,00
741	Subvention d'exploitation CCBC	281 775,00	260 100,00	260 100,00	260 100	273 105
741	Subvention d'exploitation CCRB	158 100,00	158 100,00	158 100,00	158 100	166 005
74	Subv Conseil Départ, DREAL, Pref	12 900,00	36 000,00	15 000,00	22 856	60 000
74711	Participation de l'Etat (apprentis...)					5300
13	Autres recettes	75 684,73	145 148,69	148 386,95	144 229,72	110 000,00
64198	Atténuation charges	20 616,10	102 308,74	47 196,70	34 533,95	
753	Taxes de séjour CCBC	40 822,10	28 415,93	60 989,91	109 693,98	110 000
753	Taxes de séjour CCRB	14 230,78	14 422,30	39 804,40		
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	390,00		
	Compte 773 + 7588	15,75	1,72	5,94	1,79	
042	Reprise subvention au résultat (cpt 777)					1000
	TOTAL RECETTES	657 523,54	670 935,48	654 922,59	758 169,28	765 206,41
002	Résultat exercices précédents	38 248,26	121 928,12	217 687,05	106 819,74	89 568,89
	TOTAL GENERAL	695 771,80	792 863,60	872 609,64	864 989,02	854 775,30

OFFICE DE TOURISME DE LA COTE DES BAR EN CHAMPAGNE

VOTE DU BUDGET 2024

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES PREVISIONNELLES 2024

CHAP/A RT	LIBELLE	Détail	Budgété 2023	Réalisé 2023	Prév 2024
001	Déficit d'exécution de la section		7 125,61		
20	Immobilisations incorporelles		14 000,00	1 035,00	5 500,00
2051	Concession et droits assimilés	Logiciels billet, boutiques..	6 000,00	1035,00	3 500,00
2088	Autres		8 000,00	00,00	2 000,00
21	Immobilisations corporelles		27 000,00	2 057,54	23 000,00
2155	Outillage industriel		3 076,06	0,00	2 000,00
2181	Autres immo corporelles reçues/mise à dispo		0,00	1 372,57	5 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	Ordis ,	16 000,00	385,00	10 000,00
2184	Mobilier	Aménagement des OT...	4 000,00	299,97	6 000,00
2188	Autres		3 923,94	0,00	
040	Reprise au résultat des subventions				1 000,00
	Total des dépenses d'investissement		48 125,61 €	3 092,54 €	29 500,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES PREVISIONNELLES 2024

001	Excédent d'exécution de la section				17 250,85
10	Dotations, fonds divers et réserves		7 125,61	7 125,61	0,00
1068	Autres réserves		7 125,61	7 125,61	0,00
013	Subvention d'équipements	Inv four de Bayel			10 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		21 000,00	21 000,00	15 165,30
2805	Concession, licences, brevets....	logiciels 3D Ouest, Aloha	1 163,06	1 163,06	1 087,00
28088	site internet		2 039,00	2 039,00	2 278,00
28155	Outillage industriel	Polisseuse	737,11	737,11	1 153,00
28182	Matériel de transport	Renault Clio	800,00	800,00	800,00
28183	Matériel informatique	ordis, termi banc., écrans	12 873,38	12 873,38	5 234,33
28184	Mobilier	fauteuils, armoires, frigo...	1 018,75	1 018,75	1 082,00
28188	Autres		2 368,70	2 368,70	3 530,97
21	Virement à la section		20 000,00	2000,00	0,00
	Total recettes d'investissement		48 125,61 €	48 125,61 €	42 416,15 €

Comme le prévoit l'article 9 des statuts de l'Office de Tourisme de la Côte des Bar en Champagne, son budget doit désormais être soumis à l'approbation des conseils communautaires des deux communautés de communes.

Madame la Vice-Présidente rappelle que lors de la réunion du Conseil de Communauté du 14 mars 2024, il a été voté le versement d'une subvention de 40 000 € afin de pallier à des difficultés de trésorerie en ce début d'exercice, cette somme venant en déduction de la subvention votée pour l'année 2024.

Pour cette dernière, Monsieur le Président propose une revalorisation de 5% considérant que la subvention versée à l'EPIC pour un montant annuel de 158 100 € est restée inchangée depuis sa création au 1^{er} juillet 2017 malgré l'augmentation du coût de la vie (charges de gestion courante, masse salariale). La subvention serait ainsi portée à 166 005 € pour 2024.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil de Communauté à la majorité 38 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Monsieur Patrick MARY) :

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 de l'EPIC « L'Office de Tourisme intercommunautaire de la Côte des Bar en Champagne »

4) VERSEMENT SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ANNEE 2024 A L'EPIC OFFICE DE TOURISME DE LA COTE DES BAR EN CHAMPAGNE

Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE, Président

Monsieur le Président précise qu'afin de financer les dépenses exceptionnelles de masse salariale en ce début d'année 2024 qui ne seront pas reconduites : départ du Directeur et de la secrétaire comptable et des contrats déjà signés et non prévus au budget, il propose le versement d'une subvention exceptionnelle voté sur la base de 50 000 € pour les deux collectivités et versée au prorata du nombre d'habitants. Pour la CCRB cela représentera 38 % de 50 000 € soit 19 000 € qui ne sera versée qu'à la double condition :

- o que la Communauté de Communes du Barséquanais en Champagne verse une subvention exceptionnelle équivalente au prorata de son nombre d'habitants
- o l'EPIC Office du Tourisme de la Côte des Bar en Champagne justifie avoir besoin du versement de cette subvention exceptionnelle

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil de Communauté à la majorité 38 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Monsieur Patrick MARY) :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle pour 2024 sous réserve que les deux conditions susvisées soient réunies.

5) COMPTES DE GESTION

Rapporteur : Marie-Noëlle RIGOLLOT, 1^{ère} Vice-Présidente

L'article L.1612-12 du Code général des Collectivités Territoriales précise que « l'arrêté des comptes est constitué par le vote du compte administratif après transmission, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la commune ».

Le Conseil de communauté, conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales entend, débat et arrête les comptes de gestion du Receveur.

Il s'agit là d'un préalable obligatoire au vote du compte administratif qui constitue l'arrêté définitif des comptes de l'exercice budgétaire.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Président et des comptes de gestion du Trésorier,

Considérant que toutes les opérations budgétaires de recettes et dépenses ont été régulièrement effectuées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023 et tenant compte de celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget principal et des budgets annexes sur l'exercice 2023 au niveau des différentes sections budgétaires,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les comptes de gestion produits par le Comptable public,

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- **ARRETE** les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 par le Trésorier de la Communauté de communes de la région de Bar-sur-Aube, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, qui n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

6) COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET GENERAL

Rapporteur : Marie-Noëlle RIGOLLOT, 1^{ère} Vice-Présidente

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, Monsieur BORDE quitte la salle afin de ne pas prendre part au vote. Madame Marie-Noëlle RIGOLLOT 1^{er} Vice-Présidente est élue Présidente de séance.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget général dont les résultats sont les suivants :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT hors reports	RESULTAT avec reports
FONCTIONNEMENT	3 304 258.45 €	3 433 988.00 €	129 729.55 €	3 084 259.46 €
INVESTISSEMENT	884 164.56 €	631 098.26 €	- 253 066.30 €	242 365.08 €

7) COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ORDURES MENAGERES

Rapporteur : Marie-Noëlle RIGOLLOT, 1^{ère} Vice-Présidente

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, Monsieur BORDE quitte la salle afin de ne pas prendre part au vote. Madame Marie-Noëlle RIGOLLOT 1^{er} Vice-Présidente est élue Présidente de séance.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget ordures ménagères dont les résultats sont les suivants :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT hors reports	RESULTAT avec reports
FONCTIONNEMENT	1 811 289.42 €	1 766 548.45 €	- 44 740.97 €	1 500 434.82 €
INVESTISSEMENT	219 312.63 €	286 939.66 €	67 627.03 €	192 679.74 €

8) COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ACTIVITES ECONOMIQUES

Rapporteur : Marie-Noëlle RIGOLLOT, 1^{ère} Vice-Présidente

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, Monsieur BORDE quitte la salle afin de ne pas prendre part au vote. Madame Marie-Noëlle RIGOLLOT 1^{er} Vice-Présidente est élue Présidente de séance.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget activités économiques dont les résultats sont les suivants :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT hors reports	RESULTAT avec reports
FONCTIONNEMENT	580 254.05 €	614 389.37 €	34 135.32 €	475 635.51 €
INVESTISSEMENT	291 846.61 €	487 462.43 €	195 615.82 €	2 611 133.87 €

9) AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET GENERAL

Rapporteur : Marie-Noëlle RIGOLLOT, 1^{ère} Vice-Présidente

Considérant que les résultats 2023 du budget général font apparaître :

- un excédent d'investissement de 242 365.08 €
- des restes à réaliser de 11 160.00 €
- un excédent de fonctionnement de 3 084 259.46 €

Le Rapporteur propose d'affecter comme suit ledit excédent :

- Excédent reporté section de fonctionnement 3 084 259.46 € (RF C/002)
- Excédent reporté section d'investissement 242 365.08 € (RI C/001)

Le conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter les excédents reportés comme susmentionnés.

10) AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET ORDURES MENAGERES

Rapporteur : Marie-Noëlle RIGOLLOT, 1^{ère} Vice-Présidente

Considérant que les résultats 2023 font apparaître :

- un excédent d'investissement de 192 679.74 €
- des restes à réaliser de 0.00 €
- un excédent de fonctionnement de 1 500 434.82 €

Le Rapporteur propose d'affecter comme suit ledit excédent :

- Excédent reporté section de fonctionnement 1 500 434.82 € (RF C/002)
- Excédent reporté section d'investissement 192 679.74 € (RI C/001)

Le conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter les excédents reportés comme susmentionnés.

11) AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET ACTIVITES ECONOMIQUES

Rapporteur : Marie-Noëlle RIGOLLOT, 1^{ère} Vice-Présidente

Considérant que les résultats 2023 font apparaître :

- un excédent d'investissement de 2 611 133.87 €
- des restes à réaliser de 0.00 €
- un excédent de fonctionnement de 475 635.51 €

Le Rapporteur propose d'affecter comme suit ledit excédent :

- Excédent reporté section de fonctionnement 475 635.51 € (RF C/002)
- Excédent reporté section d'investissement 2 611 133.87 € (RI C/001)

Le conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter les excédents reportés comme susmentionnés.

12) TAUX D'IMPOSITION 2024

Rapporteur : Marie-Noëlle RIGOLLOT, 1^{ère} Vice-Présidente

Il est rappelé au Conseil de Communauté que conformément aux orientations budgétaires approuvées le 29 février 2024, aucune hausse de la fiscalité directe locale n'est envisagée.

Il est proposé de maintenir les taux de la fiscalité ménage (taxes foncières) et les taux de cotisation foncière des entreprises et de Fiscalité Professionnelle de Zone à leur niveau 2023.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Ainsi, les taux de fiscalité directe s'établissent comme suit :

	TAUX
Taxe d'habitation	5,78 %
Foncier bâti	5,11 %
Foncier non bâti	6,04 %
Cotisation foncière des Entreprises (CFE)	3,44 %
Fiscalité Professionnelle de Zone	20,32 %

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies*, 1639 A et 1530 *bis* du code général des impôts,

Le conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer les taux intercommunaux pour l'année 2024 comme suit :

	TAUX
Taxe d'habitation	5,78 %
Foncier bâti	5,11 %
Foncier non bâti	6,04 %
Cotisation foncière des Entreprises (CFE)	3,44 %
Fiscalité Professionnelle de Zone	20,32 %

- **CHARGE** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

13) TAUX DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2024

Rapporteur : Marie-Noëlle RIGOLLOT, 1^{ère} Vice-Présidente

Il est rappelé que depuis début 2017, le nouveau schéma de collecte est mis en place pour toutes les communes hormis le centre-ville de Bar sur Aube pour lequel la nouvelle organisation est entrée en vigueur au 1er mars 2017.

Dans la continuité de ce qui avait été voté en 2023, il est proposé de conserver le nombre de secteurs à 3.

	FREQUENCE
ZONE 1 : BAR SUR AUBE logements sociaux	hebdomadaire
ZONE 2 : BAR SUR AUBE autres secteurs, PROVERVILLE	Hebdomadaire
ZONE 3 : AUTRES COMMUNES	Toutes les deux semaines

Le conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **VOTE** les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères comme suit (pas d'évolution par rapport à 2023) :

ZONAGES	TAUX 2023
ZONE 1 : BAR SUR AUBE logements sociaux	15,00 %
ZONE 2 : BAR SUR AUBE autres secteurs, PROVERVILLE	12,60 %
ZONE 3 : AUTRES COMMUNES	10,70 %

14) MONTANT DE LA TAXE GEMAPI 2024

Rapporteur : Fabrice ANTOINE, Vice-Président

Vu la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (dite Loi “MAPTAM”), notamment ses articles 56 à 59 ;

Vu la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi “NOTRe”), notamment ses articles 64 et 76 ;

Vu le CGCT et notamment ses articles L5214-16 et L5214-21 ;

Vu les missions définies au 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L211-7 du Code de l'Environnement ;

Monsieur le Vice- Président rappelle que la compétence « gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations figure depuis le 1er janvier 2018 au titre des compétences obligatoires des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dans les conditions prévues à l’article L.211-7 du code de l’environnement ». Le transfert de cette compétence dite GEMAPI, s’accompagne de la faculté de lever une taxe dédiée. Cette taxe GEMAPI devant contribuer ainsi au financement des dépenses liées à l’exercice de cette compétence. Par délibération du 1^{er} mars 2018, le conseil plénier a décidé d’instituer cette taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) à compter du 1er janvier 2019.

Monsieur le Vice- Président ajoute que, conformément à l'article 1639 A du CGI, le produit de cette taxe doit être arrêté par délibération avant le 15 avril de l’année en cours. Son montant doit être au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d’investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Il rappelle que la taxe GEMAPI est plafonnée à un équivalent de 40 € par habitant et par an, sur la base de la population INSEE qui, sur le territoire de la CCRB, s’établit pour à 12 267 habitants (population légale au 1^{er} janvier 2021).

A titre de précision complémentaire, Monsieur le Vice-Président précise que le produit de la taxe sera utilisé pour la mise en œuvre d’actions sur l’année 2024 sur le Bassin Aube Baroise comme suit :

OPERATIONS	DEPENSES	RECETTES	RESTE A CHARGE
<i>Opérations en prestations de services extérieures</i>			
RCE Bar sur Aube	5 000 €	4 000 €	1 000 €
Lit majeur Bresse (dont ZH)	50 000 €	40 000 €	10 000 €
Suite étude hydromorpho	40 000 €	32 000 €	8 000 €
MOE Arsonval	15 000 €	12 000 €	3 000 €
Merlon de Spoy	25 000 €	20 000 €	5 000 €
Bergères	60 000 €	48 000 €	12 000 €
Rattrapage entretien	5 000 €	0 €	5 000 €
s/total	200 000 €	156 000 €	44 000 €
<i>Opérations réalisées en interne par le SDDEA</i>			
Frais de personnel environnés	120 000 €	60 000 €	60 000 €
Frais de structure	20 250 €	0 €	20 250 €
Divers	7 200 €	0 €	7 200 €
Dotations aux amortissements	5 315 €	0 €	5 315 €
Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €
s/total	152 765 €	60 000 €	92 765 €
Estimation de reprise de résultat	0 €	8 765 €	-8 765 €
TOTAL POUR LE BASSIN	352 765 €	224 765 €	128 000 €

Le bassin Aube Barroise intégrant certaines communes des Communautés de Communes de Venduvre Soulaines et du Barséquanais en Champagne il y a lieu de répartir le montant total des dépenses du bassin au prorata du nombre d'habitants pour chacune des structures intercommunales comme suit :

	Nombre d'habitants <i>Population</i>	Produit attendu
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BAR-SUR-AUBE	9973	115 477 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VENDEUVRE SOULAINES	1053	12 190 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BARSEQUANAIS EN CHAMPAGNE	29	333 €
TOTAL	11 055	128 000 €

Une partie de la Communauté de Communes de la Région de Bar sur Aube est également rattachée aux :

- Bassin Seine Amont, pour une population retenue de 8 habitants
- Bassin Seine et Affluents Troyens, pour une population retenue de 29 habitants

A la faveur des proratas des surfaces des communes y versant, les cotisations 2024 pour ces deux bassins sont respectivement de 80 € pour le Bassin Seine Amont et 413 € pour le Bassin Seine et Affluents Troyens.

Considérant les travaux programmés au titre de l'année 2024 et leur répartition selon la clé de répartition susvisée, Monsieur le Président propose d'arrêter le produit global attendu de la taxe GEMAPI à la somme de 115 970 € pour l'année 2024, soit un coût moyen de 11.59 € par habitant (pour rappel ce montant était de 10.41 € pour 2023).

Le conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **ARRETE** le produit attendu de la taxe GEMAPI pour l'année 2024 à la somme de 115 970 € soit un coût moyen de 11.59 € par habitant.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

15) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE, Président

Monsieur le Président expose aux membres du conseil de communauté les différentes demandes de subvention pour l'année 2023, présentées par les associations et examinées par la commission des finances du 19 mars 2024.

Monsieur le Président fait état d'une information reçue lors de l'envoi de l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration de la Mission Locale. Cette dernière souhaite déplacer son siège social de Bar-sur-Aube à Bar-sur-Seine. La démarche est dictée par le fait qu'un siège social à Bar-sur-Seine est plus pratique. Le siège social à Bar-sur-Aube est historique. La mission locale a été créé à Bar-sur-Aube et s'est ensuite étendue à Venduvre puis à Bar-sur-Seine. Ce changement pose souci. Il est dicté par une commodité pour la direction qui réside vers Bar-sur-Seine mais si demain il y a un changement de Présidence.

Monsieur RENARD explique qu'il est évoqué des difficultés de réception de courrier, l'administration refusant d'adresser le courrier de Bar-sur-Aube à Bar-sur-Seine.

Monsieur PROVIN demande si la Communauté détient un partenariat avec la mission locale. Monsieur le Président affirme que la Communauté de Communes finance la mission locale à raison de 1 € par habitant comme prévu dans ses statuts. Le partenariat s'appuie sur un siège social sur Bar-sur-Aube et pas au gré de la présidence ou de la direction. Selon Monsieur le Président l'histoire du courrier peut être résolue.

Monsieur INGELAERE souhaite connaître le nombre de jeunes pris en charge sur Bar-sur-Aube et Bar-sur-Seine. Monsieur RENARD lui répond de 2 à 3000 par an. Il se propose de communiquer les chiffres précis. Monsieur le Président propose d'attribuer la subvention sous réserve du non déplacement du siège social à Bar-sur-Aube.

La Communauté s'est engagée à soutenir Clairvaux dans son ensemble y compris le volet cistercien. C'est pour cela que le dossier de l'association la Grange Saint Bernard est présenté, il fait partie de la valorisation du patrimoine cistercien et de Clairvaux. Cela peut créer un précédent mais il ne voit pas quelle autre structure pourrait solliciter une subvention. La commission des finances avait appliqué la règle en décidant de ne pas verser de subvention et le bureau a émis un avis divergeant c'est pour cela qu'il a tenu à présenter le dossier.

Monsieur ANTOINE souhaite savoir si la commune de Longchamp participe aussi. Monsieur Patrick MARY confirme que sa commune attribue une subvention de fonctionnement tous les ans. De plus, il précise que la grange est le siège social de l'abbaye pour la gestion des granges.

Au vu de la proposition de subvention au SNMB pour 240 € par licencié, Monsieur LEGER souhaiterait connaître le nombre de licenciés. Monsieur RENARD lui répond qu'ils sont 30.

Madame PETIT Florence prend la parole pour l'événement exceptionnel organisé cette année par la société historique de Bar-sur-Aube et du Pays Baralbin. Une dizaine de chercheurs venus d'Italie, de Belgique seront présents le 4 octobre 2024. Le thème de cette conférence sera la circulation du vin au Moyen Age. Cet événement est en lien avec les archives départementales. La demande de base de l'association était de 1500 €, Madame PETIT avoue pouvoir en parler car elle fait partie de l'association. Le coût total de cette manifestation est de l'ordre de 5000 €, en versant 1000 € la Communauté de Communes participera à hauteur de 20 %.

Monsieur PROVIN demande s'il y aura un droit d'entrée qui pourrait engendrer ainsi des bénéfices.

Monsieur le Président propose de maintenir les 1000 € de subventions décidées par la commission finances et le bureau.

Madame ERARD et Monsieur RENARD ne prennent pas part au vote comme ils sont membre du bureau de certaines associations.

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer et de verser les subventions aux associations telles que précitées.

➤ Office de Tourisme <i>(déduction faite de l'avance des 40 000 €)</i>	166 005 €
➤ Amicale du personnel de la CCRB <i>(hors remboursement titres restaurants)</i>	12 000 €
➤ Association renaissance de l'abbaye de Clairvaux <i>(dont 6000 € de subvention ordinaire et 2000 € de subvention exceptionnelle pour 2024)</i>	8 000 €
➤ Mission locale de la cote des Bar (10889 x 1 €) – sous réserve du maintien du siège social sur Bar-sur-Aube	10 889 €
➤ Association Grange Saint Bernard de Clairvaux <i>(subvention versée sur présentation des justificatifs de factures et décision de mise en paiement des autres financements). Cette subvention exceptionnelle est accordée car le bâtiment est inscrit aux monuments historiques et vient en complément des subventions de la DRAC, Région et du Département. De plus, l'octroi de cette subvention permet à la valorisation du patrimoine cistercien et de Clairvaux.</i>	3 943 €

- Stade Nautique Municipal Baralbin (SNMB) 240 €
par licencié de moins de 16 ans (ce montant est attribué pour les trois périodes de cours sur une année complète et sera proratisé en fonction du temps de cours effectif)

Sous réserve de la réalisation de la manifestation :

- Jazzabar (Festival JAZZABAR) 3 000 €
- Du Côté de Bar-sur-Aube Caves et Vignobles de Champagne (champagne party) 1 000 €
- Etoile Cycliste Baralbine 300 €
- Les bahuts Champenois de Bergères (Fêtes des Plantes) 2 000 €
- Société historique de Bar-sur-Aube et du Pays Baralbin 1 000 €
- Cercle d'escrime de Bar-sur-Aube 250 €
- Club VTT Rand'Orient 250 €

Sous présentation de factures

- Cinéma (entrées cinéma à destination des scolaires du territoire hors Bar-sur-Aube) 6 000 €

16) BUDGET GENERAL : BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur : Marie-Noëlle RIGOLLOT, 1^{ère} Vice-Présidente

Le budget de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **6 529 184,11 €** en intégrant :

- Des dotations aux amortissements à hauteur de 495 000 €
- Un virement à la section d'investissement de 1 950 000 €.
- Un virement au budget activité économiques pour 1 100 000 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **11 910 365,08 €** dont :

- 143 924.65 € d'opération d'ordre
- 185 306.73 € de remboursement du capital de la dette ;
- 40 000 € pour des frais d'études
- 112 556.50 € pour le versement de subventions d'équipement (SPL immobilière Sud Champagne, participation à différents projets des communes)
- 105 000 € pour la réalisation de 12 circuits de randonnée pédestre et d'un topoguide Côte des Bar
- 190 000 € pour l'aménagement d'un kiosque de la mobilité
- 160 000 € pour l'acquisition d'un véhicule sur le transport à la demande, des trottinettes et vélos électriques pour le kiosque de la mobilité
- 10 350 000 € pour la reconstruction des gymnases de la cité scolaire
- 2 000 € pour les immobilisations reçues en affectation
- 2 000 € pour les autres immobilisations financières

Monsieur LEGER se demande si les fluides ne sont pas sous-estimés car le SDEA a multiplié ses prix par 2,1.

Monsieur PROVIN souhaiterait connaître l'état d'avancement des travaux du futur gymnase. Monsieur le Président précise que la collectivité est en attente du retour des subvention de la part du Département et de la Région. Le département n'a pas encore délibéré. Le Président PICHERY a adressé un courrier informant que le Département prendrait en charge 50 % du reste à charge déduction faite de l'ensemble des subventions de l'Etat et de la participation de la Communauté de Communes. Le dossier de demande de subvention est en cours d'instruction à la Région. L'Etat n'est pas certain de verser la 2^{ème} tranche de DETR, cela dépendra du montant global de subventions reçues. Le Département et la Région doivent

s'entendre sur leur quote part de participation. Pour l'instant la Communauté ne lance rien, en fonction du montant des aides reçues, il faudra peut-être réduire la voilure.

La commission des finances lors de la réunion du 19 mars 2024 a émis un avis favorable.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2024 du budget général.

17) BUDGET ORDURES MENAGERES : BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur : Marie-Noëlle RIGOLLOT, 1^{ère} Vice-Présidente

Ce budget s'équilibre en 2023 en fonctionnement à hauteur de 3 183 493,87 € et en investissement à hauteur de 1 672 679,74 €.

Les dépenses d'équipement intègrent notamment l'acquisition d'une benne bi-compartmentée et de bacs.

Monsieur LEGER s'interroge sur le chapitre personnel qui comprend 90 000 € de dépenses supplémentaires. Il lui est répondu qu'il correspond à des remplacements d'agents en arrêt dont l'un en congé de longue maladie à la revalorisation du point d'indice et à une marge budgétaire en cas de besoin de remplacement.

Monsieur INGELAERE demande si de la prévention et de l'éducation au tri va être organisée. Dans le PLPDMA une personne devra être recrutée en tant qu'ambassadeur. Il interroge sur l'endroit où entreposer des vêtements. Il existe des points d'apports à la déchetterie et à la recyclerie de l'Orient.

La commission des finances lors de la réunion du 19 mars 2024 a émis un avis favorable.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2024 du budget ordures ménagères.

18) BUDGET ACTIVITES ECONOMIQUES : BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur : Marie-Noëlle RIGOLLOT, 1^{ère} Vice-Présidente

Le budget 2023 s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 2 210 135,51 € incluant un virement de 1 100 000 € du budget général et en investissement à hauteur de 6 104 461,92 €.

Les dépenses d'équipement intègrent notamment la provision pour les travaux LISI et des crédits à hauteur de 2 700 000 € pour le projet muséographique, culturel, touristique et économique de Bayel.

Monsieur LEGER demande pourquoi le chapitre 65 passe de 18 000 € à 65 000 €. Cela correspond à des dépenses imprévues et à une marge de manœuvre. Les 40 000 € sont une réserve pour réaliser des futurs travaux pour Servipôle. Après l'isolation des murs il faudra refaire la toiture, ce sera un vrai coût.

Monsieur LORIN dit que 2 700 000 € pour les Cristalleries c'est une somme qui est dure à avaler. Ce n'est pas comme les 2 900 000 € pour LISI car cela crée de l'emploi.

Monsieur le Président lui répond que Bayel créera des emplois car il y aura des touristes. S'il n'y a rien à faire visiter, les touristes ne peuvent pas venir. La dépollution du site est estimée à 500 000 €. Quoi qu'il en soit il faut les payer. Si la Communauté n'était pas propriétaire du site la question des travaux pourrait toujours se poser. Ne rien faire nous coûtera de toutes les manières.

Monsieur INGELAERE affirme que 2 700 000 € ce sont 15 kms de route départementale, cela ne lui paraît pas démesuré.

Monsieur le Président précise que ce projet pourrait devenir une vraie richesse du patrimoine industriel. Si l'on prend l'exemple de Meisenthal, 70 000 boules à 22 € pièce engendrent une recette de plus de

1 000 000 € ce qui permet de financer les verriers.

Monsieur ANTOINE fait remarquer qu'un site muséal coûte très cher s'il n'y a pas les recettes en face.

Monsieur PROVIN déclare que dans ce projet, un potentiel est à développer.

La commission des finances lors de la réunion du 19 mars 2024 a émis un avis favorable.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2024 du budget activités économiques.

19) TARIFS

Rapporteur : Marie-Noëlle RIGOLLOT, 1^{ère} Vice-Présidente

Madame la Vice-Présidente précise qu'une revalorisation des tarifs de 4 % est proposée à compter du 1^{er} mai 2024 pour suite le cours de l'inflation.

Madame PETIT se déclare effarée des prix des coûts de transport pratiqués par la société DMA, un trajet Bergères /Bar-sur-Seine est facturé plus de 300 €.

Monsieur le Président dit que la Communauté de Communes ne peut effectuer que très peu de sorties annexes limitées à des petites sorties entre les circuits scolaires du chauffeur mis à disposition de DMA.

Monsieur LORIN demande quand la balayeuse va être réparée. Un souci d'approvisionnement de pièces est rencontré.

Il est proposé de fixer les tarifs intercommunaux à compter du 1^{er} mai 2024 comme suit :

TRANSPORTS BUS ANNEXES	SORTIES		2023	2024
Le km sorties scolaires (écoles primaires de la Communauté de Communes)			2,40	2,50
Le km cité scolaire			2,40	2,50
Sorties UNSS			2,40	2,50
Sorties au delà de 120 km aller (les repas et hébergement éventuels sont à la charge du demandeur)			2,40	2,50
Sorties annexes culturelles, sportives, éducatives dans un rayon de 25 km avec retour bus				
Le km véhicule (Communes de la Communauté de Communes et Communes où nous effectuons les transports des regroupements pédagogiques)			3,06	3,18
Le km communes extérieures à la Communauté de Communes			3,39	3,53
Sorties annexes culturelles, sportives, éducatives au-delà de 25 km sans retour bus (les repas et hébergement éventuels sont à la charge du demandeur)				

- forfait km		2,29	2,38
- + "forfait heure chauffeur		23,18	24,11
- le Dimanche : heure chauffeur		29,03	30,19
- jours fériés : heure chauffeur		46,99	48,87
Sorties annexes culturelles, sportives, éducatives au-delà de 120 km aller (les repas et hébergement éventuels sont à la charge du demandeur)			
- forfait km		1,85	1,92
- + "forfait heure chauffeur		23,18	24,11
- le Dimanche : heure chauffeur		29,03	30,19
- jours fériés : heure chauffeur		46,99	48,87
Pour toutes les sorties,			
repas chauffeur		17,50	20,00
nuit chauffeur (province)		70,00	90,00 €
Nuit chauffeur (ville = ou supérieure à 200 000 h et communes de la métropole du Grand Paris			120,00 €
Paris (intra-muros)			140,00 €
frais d'autoroute		Prix réel	Prix réel
SECRETARIAT DE MAIRIE		2023	2024
Communes CCRB	Tarif horaire	27	28,08
Communes hors CCRB - les frais kilométriques et frais de repas en sus	Tarif horaire	28	29,12
BALAYEUSE			
Redevance forfaitaire annuelle de participation par service		92,50	96,20
Communes et entreprises Coût kilométrique		35,00	36,40
Coût kilométrique au-delà de 2 passages gratuits /an pour les communes de la CCRB		35,00	36,40
SERVICES AUX COMMUNES		2023	2024
ESPACES VERTS			
Location tracteur tondeuse			
Location tracteur tondeuse - <i>Coût horaire + matériel</i>	Tonte	39,59	41,17
Location débroussailleuse, tronçonneuse, tondeuse à gazon			
Location débroussailleuse, tronçonneuse, tondeuse à gazon - <i>Coût horaire + matériel</i>	hors tonte	35,31	36,72
Désherbeuse à eau chaude – Coût horaire y compris le déplacement – Communes de la CCRB		59,92	62,32
Désherbeuse à eau chaude – Coût horaire sans déplacement – Communes extérieures		65,27	67,89
Forfait déplacement communes extérieures		27,29	28,38

SERVICE D'ENTRETIEN			
Communes de la CCRB - <i>Coût horaire y compris le déplacement</i>		30,82	32,05
Communes extérieures - <i>Coût horaire y compris le déplacement</i>		34,24	35,61
Produits phytosanitaires		Prix d'achat	Prix d'achat
Lames signalétique			
-	Ville (1000x150)	Suivant devis	Suivant devis
-	Campagne (1000x120)		
Enrobés à froid (la tonne)		Prix d'achat	Prix d'achat
SERVIPOLE		2023	2024
		HT	HT
Location de matériel à la journée			
-	Ensemble vidéo projecteur	56,71	59
Photocopies			
-	Communes CCRB	0,20	0,21
A4 noir et blanc			
A4 couleur		0,26	0,27
A3 noir et blanc		0,37	0,38
A3 couleur		0,48	0,50
-	Extérieurs CCRB		
A4 noir et blanc		0,31	0,32
A4 couleur		0,35	0,36
A3 noir et blanc		0,64	0,67
A3 couleur		0,71	0,74
-	Locataires Servipôle		
photocopieur noir et blanc		0,14	0,15
Location de salles			
Salle A1			
-	½ journée	38,5	40
-	Journée	65	68
-	Semaine	218	227
Salle A2			
-	½ journée	44	46
-	Journée	76	79
-	Semaine	294	306
Salle A1+A2			
-	½ journée	88	91,50
-	Journée	154	160
-	Semaine	611	635
Salle B			

- ½ journée		120	125
- Journée		60	62,5
Bureau n°9			
- ½ journée		15	16
- Journée		30	32
Salle Multimédia			
- ½ journée		44	46
- Journée		76	79
MIPT		2023	2024
Location salle du conseil y compris les équipements			
- Demi-journée		33	34,50
- Journée		44	46
ORDURES MENAGERES		2023	2024
DIB benne (la tonne)		134,14	147,04
Traitement des déchets verts à Bossancourt (la tonne)		29	30
Transport des déchets verts à Bossancourt		forfait	forfait
Location conteneurs (Communes extérieures) à l'année			
ORDURES MENAGERES	240 L	20,5	21,35
	340L	25,5	26.,55
DIB benne	660L	51	53,05
Traitement des déchets verts à Bossancourt	750L	60,5	62,95
Transport des déchets verts à Bossancourt	1000L	76,5	79.60
	1100L	81,5	84.80
Location conteneur à vendanges (durée des vendanges)	Forfait	65,5	68,15
Vente composteur petit modèle	300 L	15	15
Vente composteur grand modèle	570 L	25	25
CARTONS	La tonne	57,35	59,65
LOCATION CONTENEURS GRANDS VOLUMES		2023	2024
LOCATION JOURNEE			
Mise en place, location 1er jour et enlèvement		170	176,80
Location journalière	jours suivants	11,46	11,95
Enlèvement intermédiaire		78,65	81,80
KM supplémentaire (>15km aller)	Le km	2,84	2,95
LOCATION MENSUELLE			
Mise en place, location 1er mois et enlèvement		235,0	244
Location mensuelle (à partir du 2ème mois)		82,0	85

Enlèvement intermédiaire		78,5	82
KM supplémentaire (>15km aller)	Le km	2,84	2,95
LOCATION CONTENEURS MOVEA			
Mise à disposition: mise en place ou enlèvement		62,76	65,30
Location mensuelle		14,80	15,40
Enlèvement intermédiaire		34,00	35,40
LOCATION CONTENEURS CITYBULLE			
Mise à disposition: mise en place ou enlèvement		63	65,50
Location mensuelle		28,5	29,60
Enlèvement intermédiaire		34	35,40
TRANSPORT			
Location camion benne (à la journée)		60	62,40
Coût d'un transport de marchandises sur le trajet initial d'un camion		218	227
TRAITEMENT DIB			
	A la tonne	134,14	147,04
AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE			
		2023	2024
Caution		100	100
Droit de place, emplacement	A la journée	1,95	2,05
Eau	Au m ³	3,45	3,60
Électricité	Au kWh	0,20	0,30
LOCATION DE MATERIEL POUR MANIFESTATIONS			
		2023	2024
Location de WC avec fourniture du produit	Durée de la manifestation	44	46
Location de barrières	À la journée	1,32	1,40
Location de poubelles	Durée de la manifestation	16,5	17,20
Location de conteneurs MOVEA	Durée de la manifestation	16,5	17,20
Livraison du matériel (dépôt et retrait)		65,48	68.10

La commission finances s'est prononcée favorablement sur ces nouveaux tarifs lors de sa réunion du 19 mars 2024.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'application de ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} mai 2024.

13h30 : Départ de Madame RIGOLLOT

20) AVENANT N°1- CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC- MAISON DE L'ENFANCE

Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE, Président

Monsieur le Président rappelle que par contrat de concession de service public (ci-après le « Contrat ») en date du 15 octobre 2021, la Communauté de Communes a confié la gestion de sa Crèche et de son Relais Petite Enfance à la société Léa et Léo. Lors du contrat, un écart d'effectif sur le personnel repris ayant une incidence sur la masse salariale. Ainsi, après vérification, il s'avère que la Société People and Baby, délégataire sortant a omis de comptabiliser dans la liste de reprise du personnel (annexe obligatoire du projet de contrat pour la consultation 2022-2026) un agent. Cette omission est chiffrée à 18 088 €. Au vu de la situation, la société Léa et Léo sollicite une revalorisation du montant annuel de son contrat pour ce montant.

Aussi, convient-il de formaliser cette revalorisation du montant de la compensation nette pour contrainte de service public pour la durée du contrat 2022-2026.

Monsieur LORIN exprime son mécontentement par rapport au délégataire Léa et Léo. Il y a eu un premier directeur en la personne de Monsieur MULLER qui venait de chez People et qui est allé chez Léa et Léo qui a promis au personnel monts et merveilles et qui est parti. Ensuite une coupure de gaz.

Monsieur le Président indique que la collectivité a perdu plus que cela avec People and Baby avec des déclarations erronées à la CAF.

Monsieur PROVIN estime qu'avec l'avenant proposé en responsabilité partagée, la collectivité ne s'en sort pas trop mal.

Monsieur LORIN demande si le délégataire diminue le nombre d'agents s'il est en droit de le déclarer. Monsieur le Président lui répond que faire des économies sur la crèche est quasiment impossible par rapport aux taux d'encadrement obligatoires. Aujourd'hui, il y a une liste d'attente pour la crèche car il y a moins d'assistantes maternelles. Si une demande d'augmentation du taux d'agrément venait à se présenter cela aurait un coût pour la collectivité.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil de Communauté, à la majorité 35 VOIX POUR, 1 CONTRE (Monsieur LORIN) et 3 ABSTENTIONS (Madame PETIT ayant reçu pouvoir de Monsieur LEMOINE et Monsieur PETIOT) :

- **ACCEPTE** l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public à intervenir avec la société Léa et Léo tel que présenté en annexe
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

21) CREATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR DU COMPLEXE AQUATIQUE

Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE, Président

Monsieur le Président rappelle au conseil Communautaire que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté que suite au départ de l'ancien directeur du complexe aquatique Aqua'Bar, il a été convenu de désigner en tant que directeur de la structure un de nos deux maîtres-nageurs mis à disposition. Afin de valoriser l'agent qui a pris ses nouvelles fonctions au 1^{er} mars 2024, il a été décidé de le promouvoir au titre de la promotion interne. Aussi, il y a lieu de créer ce nouveau poste au tableau des effectifs.

Aussi, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **CREER** un emploi de directeur du complexe aquatique à temps complet 35/35^{ème} qui peut être occupé par un agent classé dans le grade d'Edicateur des Activités Physique et Sportives Principal de 2^{ème} classe ou d'Edicateur des Activités Physiques et Sportives de 1^{ère} classe relevant de la catégorie B ou Conseiller des Activités Physiques et Sportives relevant de la catégorie A.

S'il n'est pas déjà employé dans la fonction publique sous contrat à durée indéterminée, l'agent sera recruté sous contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, compte tenu de :

- L'article L 332-8 1^o du CGFP Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
- L'article L 332-8 3^o du CGFP Pour les emplois des Communauté de Communes regroupant moins de 15 000 habitants.

La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B ou A, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

22) CREATION D'UN POSTE DE CONDUCTEUR POLYVALENT A TEMPS COMPLET

Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE, Président

Monsieur le Président rappelle au conseil Communautaire que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté que suite à un départ en retraite d'un agent et d'un autre en congé de longue maladie aux services techniques, la collectivité recrute un agent contractuel depuis mai 2022 au travers de contrats de trois à six mois. Afin de prolonger l'agent dans ses fonctions et assurer la continuité de service, il y a lieu de créer un poste de conducteur polyvalent.

Aussi, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **CREER** un emploi de conducteur polyvalent à temps complet qui peut être occupé par un agent classé dans le grade d'adjoint technique, d'adjoint technique principal de 2^{ème} ou 1^{ère} classe relevant de la catégorie C.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidat statutaire, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base des articles 3-3/1^o ou 3-3/2^o de la loi n^o 84-53 du 26 janvier 1984.

S'il n'est pas déjà employé dans la fonction publique sous contrat à durée indéterminée, l'agent sera recruté sous contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, compte tenu de :

- L'article L 332-8 1^o du CGFP Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;

- L'article L 332-8 3° du CGFP pour les emplois des Communautés de Communes regroupant moins de 15 15 000 habitants.

Le contrat à durée déterminée est renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats à durée déterminée ne peut excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat ne peut être reconduit que pour une durée indéterminée.

La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

23) CREATION D'UN POSTE DE SECRETAIRE GENERAL DE MAIRIE A 27/35 EME

Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE, Président

Monsieur le Président rappelle au conseil Communautaire que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Madame la Vice-Présidente informe le Conseil de Communauté que La Communauté a recruté un secrétaire de mairie courant juin 2023 afin d'assurer le secrétariat pour les communes de Rouvres les Vignes et Longchamp sur Aujon pour un total de 27 heures hebdomadaires. Le poste de l'intéressé devant être prolongé afin d'assurer la continuité de service il y a lieu de créer un poste de secrétaire général de mairie à raison de 27/35^{ème}.

Aussi, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **CREE** un emploi de secrétaire général de mairie à 27 heures hebdomadaires qui peut être occupé par un agent classé dans le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ou 1ère classe relevant de la catégorie C ou de rédacteur relevant de la catégorie B.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidat statutaire, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L332-14 du CGFP pour les besoins de continuité du service, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Contrat d'un an renouvelable une fois.

La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C ou B, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

24) OPAH ET OPAH RU – AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION D'OPERATION AVEC L'ETAT, L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT, LE DEPARTEMENT ET LA REGION GRAND EST

Rapporteur : Monsieur RENARD Régis, Vice-Président

L'Agence Nationale d'Amélioration de l'habitat (ANAH) dont la mission consiste en la mise en œuvre de la politique nationale de développement et d'amélioration du parc de logement privés anciens, accompagne les collectivités territoriales dans la définition et la mise en œuvre de leurs opérations programmées en faveur de l'habitat ancien.

C'est dans ce cadre que la Communauté de Communes a décidé de lancer la réalisation d'un diagnostic et d'une étude pré-opérationnelle visant à calibrer un dispositif d'aides ayant pour but la réhabilitation du parc privé sur le territoire communautaire. Ce dispositif consiste en une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Monsieur le Vice-Président rappelle que l'étude pré-opérationnelle préalable à une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat débutée le 16 juin 2021 est arrivée à son terme. L'établissement du diagnostic a permis de mettre en avant les problématiques sur l'ensemble de parc privé comme suit :

- Taux de vacance de 13.2%, soit 865 logements inoccupés, principalement situés à Bar-sur-Aube (47%) et dont la vétusté et la dégradation expliqueraient l'inoccupation
- 289 résidences principales relevant du parc privé potentiellement indignes et 57% de résidences principales construites avant les premières réglementations thermiques.

Le Cabinet URBAM Conseil a présenté la stratégie opérationnelle et le programme d'intervention lors de la réunion de la Conférence des maires qui s'est tenue le 14 mars 2024. Après validation du diagnostic, la Conférence des maires s'est positionnée pour calibrer le futur dispositif.

Le lancement de l'OPAH est conditionné à la signature de la convention d'Opération. Le projet de convention, en cours de rédaction avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le Département de l'Aube et la Région Grand Est, formalisera les engagements financiers et techniques sur les principaux points :

- ❖ Le périmètre opérationnel : l'ensemble du périmètre intercommunal
- ❖ La durée de l'opération :
 - 3 ans renouvelables deux fois un an pour l'OPAH de droit commun
 - 5 ans pour l'OPAH RU
- ❖ Plan d'actions :
 - Améliorer les performances énergétiques du parc privé ancien
 - Adapter les logements au maintien à domicile
 - Reconquérir le parc vacant et dégradé
 - Lutter contre l'habitat indigne
 - Développer et renforcer la communication
- ❖ Les objectifs quantitatifs en logements à réhabiliter :
 - Pour l'OPAH de droit commun : 105 dossiers (99 propriétaires occupants, 6 propriétaires bailleurs) finançables sur 3 ans
 - Pour l'OPAH renouvellement urbain à l'échelon du centre ancien de Bar-sur-Aube : 58 dossiers (20 propriétaires occupants, 32 propriétaires bailleurs et 6 copropriétés) finançables sur 5 ans

❖ Le coût prévisionnel total pour l'OPAH de droit commun s'établit comme suit :

Montant prévisionnel HT des travaux générés en cas d'atteinte des objectifs	Plus de 3 millions d'€
Anah	2 001 117 €
Conseil départemental de l'Aube	109 200 €
Région Grand Est	30 518 €
Collectivités (CC de la Région de Bar-sur-Aube et communes)	338 503 €
Abondements de la subvention Anah	278 503 €
Propriétaires occupants	249 441 €
Propriétaires bailleurs	29 063 €
Primes complémentaires OPAH (hors champs d'intervention de l'Anah)	60 000 €
Répartition de l'enveloppe financière des Collectivités (CC de la Région de Bar-sur-Aube et communes)	338 503 €
Axe 1 : Améliorer les performances énergétiques du parc privé ancien	235 567 €
Abondements de la subvention Anah	175 567 €
Primes complémentaires OPAH	60 000 €
Axe 2 : Adapter les logements au maintien à domicile // Abondements de la subvention Anah	40 600 €
Axe 3 : Reconquérir le parc vacant et dégradé // Abondements de la subvention Anah	24 654 €
Axe 4 : Lutter contre l'habitat indigne // Abondements de la subvention Anah	37 682 €

❖ Le coût prévisionnel total pour l'OPAH renouvellement urbain à l'échelon du centre ancien de Bar-sur-Aube de droit commun s'établit comme suit :

Montant prévisionnel HT des travaux générés en cas d'atteinte des objectifs	Plus de 2,8 millions d'€
Anah	1 253 524 €
Conseil départemental de l'Aube	24 400 €
Région Grand Est	29 220 €
Collectivités (CC de la Région de Bar-sur-Aube et commune de Bar-sur-Aube)	503 273 €
Abondements de la subvention Anah	324 273 €
Propriétaires occupants	73 879 €
Propriétaires bailleurs	243 612 €
Copropriétés	6 782 €
Primes complémentaires OPAH RU (hors champs d'intervention de l'Anah)	179 000 €
Répartition de l'enveloppe financière des Collectivités (CC de la Région de Bar-sur-Aube et commune de Bar-sur-Aube)	503 273 €
Axe 1 : Requalifier le parc de logements dégradés ou indignes	254 454 €
Abondements de la subvention Anah	239 454 €
Primes complémentaires OPAH RU	15 000 €
Axe 2 : Adapter et diversifier l'offre existante	128 974 €
Abondements de la subvention Anah	48 974 €
Primes complémentaires OPAH RU	80 000 €
Axe 3 : Renforcer l'attractivité résidentielle du centre ancien	103 063 €
Abondements de la subvention Anah	29 063 €
Primes complémentaires OPAH RU	74 000 €
Axe 4 : Accompagner les copropriétés	16 782 €
Abondements de la subvention Anah	6 782 €
Primes complémentaires OPAH RU	10 000 €

Monsieur le Président indique que la Communauté de Communes ne peut pas porter à elle toute seule la totalité des crédits d'aides collectivités et le suivi animation. L'idée étant de proposer aux communes d'abonder une part maxi de 2000 € avec une moyenne de 1000 €. Une fois la délibération prise, les communes pourront délibérer à leur tour pour que tous les propriétaires aient la même chose.

Ces aides permettront ainsi de financer près de 6 000 000 € de travaux au profit des habitants.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur les objectifs d'une OPAH tels que présentés ainsi que sur ses modalités de financement.

Vu le projet d'objectifs quantitatifs et de financement entre l'Etat – Agence Nationale de l'Habitat (Anah), la Région Grand Est, le Département de l'Aube et la Communauté de Communes de la Région de Bar-sur-Aube, soumis à son examen ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'objectifs d'une OPAH tels que présentés permettant ensuite la rédaction de la convention et sa signature pour le lancement de la phase opérationnelle pour une période de 3 ans pour l'OPAH de droit commun et 5 ans pour l'OPAH RU

- **APPROUVE** le financement prévisionnel des opérations OPAH de droit commun et OPAH RU tel que présentés ci-dessus.
- **MANDATE** Monsieur le Président afin d'arrêter les termes définitifs de la convention à intervenir entre la Communauté de Communes de la Région de Bar-sur-Aube, l'Etat avec l'Anah, le Département de l'Aube et la Région Grand Est.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention et tous les actes nécessaires pour sa mise en œuvre.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les demandes de subventions auprès des différents organismes susceptibles de financer cette opération tels cités précédemment.
- **AUTORISE** Monsieur le Président la Présidente à lancer la consultation pour le recrutement du bureau d'étude qui assurera l'ingénierie de cette opération
- **DIT** que les crédits nécessaires à l'opération seront inscrits au budget 2024.

**25) POLE METROPOLITAIN – BOURGOGNE SUD CHAMPAGNE- PORTES DE PARIS
ADHESION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DE LA REGION DE BAR SUR
AUBE ET DES PORTES DE ROMILLY – PROJET DE NOUVEAUX STATUTS**

Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE, Président

Les communautés d'agglomération de Troyes Champagne Métropole, de Chaumont et du Grand Sénonais ont conclu, le 7 avril 2017, un pacte de coopération, autour de 3 axes forts :

- Attractivité,
- Complémentarité,
- Solidarité.

Un an plus tard, le 26 avril 2018, le Pôle Métropolitain "Bourgogne – Sud Champagne – Portes de Paris" est constitué, puis étendu à la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois le 8 février 2022.

Aujourd'hui, les Communautés de Communes de la Région de Bar-sur-Aube et des Portes de Romilly-sur-Seine souhaitent rejoindre ce syndicat mixte fermé. Pour ce faire et afin d'autoriser leur Président à solliciter leur adhésion, elles ont délibéré respectivement les 28 septembre 2023 et 11 décembre 2023.

Par la suite, le conseil syndical du Pôle Métropolitain s'est prononcé et a approuvé, le 12 mars 2024, l'adhésion des Communautés de Communes de la Région de Bar-sur-Aube et des Portes de Romilly-sur-Seine ainsi que le projet de nouveaux statuts.

Enfin, cette délibération du Pôle Métropolitain a été notifiée aux Présidents de chacun des EPCI membres et futurs membres.

Le nombre de conseillers titulaires a augmenté de 12, portant ainsi le total à 36 membres. Quant à la contribution budgétaire de chaque membre, elle est également modifiée. (cf. détail dans le tableau ci-dessous).

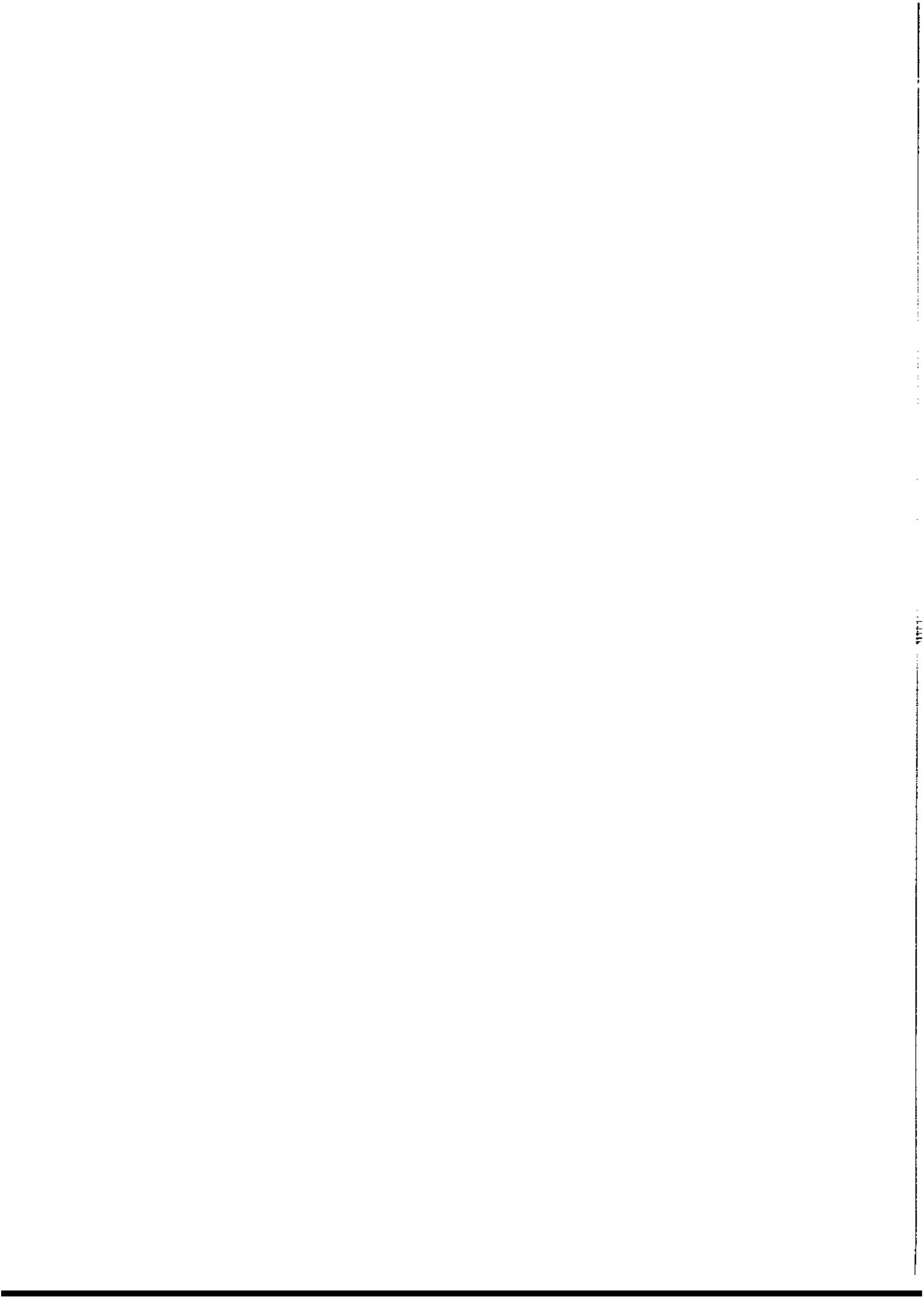
Membres	Titulaires	Suppléants	Contribution
Troyes Champagne Métropole	11	7	32%
Grand Sénonais	6	5	16%
Chaumont	5	4	14%
L'Auxerrois	6	5	17%
Portes de Romilly-sur-Seine	4	3	11%
Région de Bar-sur-Aube	4	3	10%

Pour rappel, le processus d'adhésion se résume aux étapes suivantes :

- Délibérations des Communautés de Communes de la Région de Bar-sur-Aube et des Portes de Romilly-sur-Seine, afin d'autoriser leur Président à solliciter leur adhésion au Pôle,
- Délibération du Pôle Métropolitain se prononçant sur ces demandes d'adhésion, et approbation du projet de nouveaux statuts découlant de cette extension de périmètre,
- Notification de la délibération du Pôle Métropolitain aux Présidents de chacun des EPCI membres et futur(s) membre(s),
- **Délibérations concordantes de chacun des EPCI membres dans les conditions de majorité ayant prévalu à la création du Pôle (unanimité), le conseil Communautaire de chaque EPCI membre disposant d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'admission des nouveaux EPCI. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable,**
- Arrêté inter préfectoral portant modification statutaire, des représentants de l'Etat compétents, entérinant le rattachement de la Communauté de Communes de la Région de Bar-sur-Aube ainsi que celle des Portes de Romilly-sur-Seine, au Pôle Métropolitain "Bourgogne – Sud Champagne – Portes de Paris",
- Désignation par les Communautés de Communes de la Région de Bar-sur-Aube et des Portes de Romilly-sur-Seine, de leurs représentants au sein du comité syndical du Pôle métropolitain,
- Le cas échéant, désignation par les EPCI déjà membres, de leurs représentants supplémentaires,
- Installation des nouveaux délégués au sein du comité syndical.

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil de Communauté à la majorité 37 voix POUR et 1 ABSTENTION (Monsieur PETIOT) :

- **APPROUVE** la demande d'adhésion de la Communauté de Communes de la Région de Bar-sur-Aube, au Pôle Métropolitain Bourgogne – Sud Champagne – Portes de Paris,
- **APPROUVE** la demande d'adhésion de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, au Pôle Métropolitain Bourgogne – Sud Champagne – Portes de Paris,
- **ADOpte** les modifications de statuts du Pôle métropolitain Bourgogne – Sud Champagne – Portes de Paris, telles que présentées en annexe au présent rapport et portant uniquement sur l'intégration de ces nouveaux membres,
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte administratif ou juridique à intervenir, en application de la présente délibération.



26) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président rappelle la réunion de Conseil de Maires qui est organisée le 11 avril 2024 à la MIPT sur La présentation et le portage du projet de rénovation de l'Îlot de la Pharmacie.

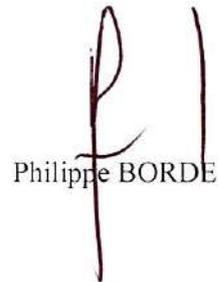
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h10.

Le secrétaire,



Leger WALTER

Le Président,



Philippe BORDE

